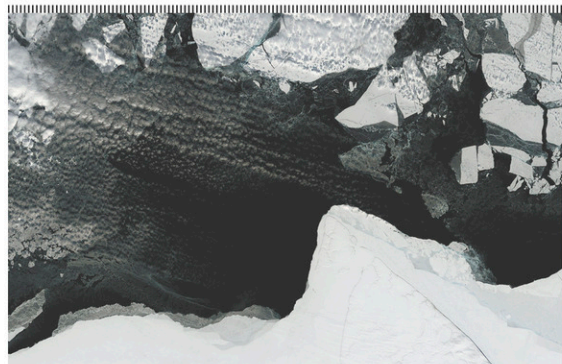


PERSPECTIVES



CLIMAT

L'art de manquer le bateau... et de faire naufrage

B 4

POLITIQUE

La chronique de Michel David: le monde selon François Legault

B 5

MONDE

Disparition de Khashoggi: une délégation saoudienne en Turquie

B 7



Un très grand saut vers l'inconnu

À Mascouche comme dans d'autres villes, la crainte de la légalisation imminente du cannabis est palpable

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

B

allet de pinces sur fond de scie sauteuse dans un commerce anonyme en rénovation au cœur d'un îlot commercial de la montée Masson à Mascouche. De l'autre côté de la vitrine, cachée derrière du papier brun, peintres et électriciens s'activent pour figoler l'intérieur d'un nouveau venu dans le secteur.

L'enseigne n'a pas encore été posée. Elle va trouver sa place entre celles d'un restaurant vietnamien et d'un optométriste, pas très loin du Party Expert, temple du déguisement et de l'accessoire festif, qui s'affiche avec ostentation face au vaste stationnement de cet espace commercial aussi prévisible que tranquille en ce milieu de semaine.

« Ça va attirer du monde dans le secteur », se réjouit Maria Ranallo, assistante-optométriste qui vient de découvrir avec surprise, de l'autre côté de ses étagères de lunettes, pour qui tous ces bruits de construction sont orchestrés: la Société québécoise du cannabis (SQDC), dont les portes vont s'ouvrir aux premiers clients le 17 octobre prochain.

Comme dans d'autres villes du Québec, c'est là que la nouvelle société d'État va ouvrir une de ses 15 premières succursales pour faire passer le commerce du cannabis dans la légalité.

« C'est une bonne idée de l'avoir située à cet endroit, ajoute Marc-Olivier Parisien, qui répare des cellulaires quelques portes plus loin. C'est un commerce qui devient nécessaire dans le contexte de la légalisation. Autant le placer là où il y a des gens qui passent

et où il n'y a pas trop d'écoles autour, comme ici. »

Pas encore ouvert, le nouveau pourvoyeur de *pot* au Québec ne semble pas induire de sentiments négatifs chez ses voisins immédiats. Ce qui est loin d'être le cas plus loin dans cette ville de la banlieue nord de Montréal où, paradoxalement, les habitants redoutent depuis plusieurs mois la légalisation du cannabis au pays.

Un sondage en ligne mené par la municipalité entre le 24 août et le 7 septembre dernier a fait ressortir cette peur: 58% des répondants ont appelé à l'interdiction complète de la consommation du cannabis dans les espaces publics de la ville, comprenant les parcs et les trottoirs. La mesure est plus contraignante que pour la cigarette. La banalisation du geste, la fumée secondaire, l'accessibilité du produit chez les jeunes, les enjeux liés à la sécurité routière ont nourri cette mise au ban. Entre autres.

La municipalité, comme 30 autres sur tout le territoire du Québec, a donc modifié ses lois pour répondre aux préoccupations citoyennes. À Mascouche, se trouver dans un lieu public avec les facultés affaiblies par le cannabis ou flâner près d'un point de vente de marijuana devient illégal. Des amendes de 200 à 400 \$ sont prévues en cas d'infraction.

Émotions à fleur de peau

« Nous sommes très fiers de notre règlement, dit Guillaume Tremblay, maire de cette ville un peu dortoir, mais surtout familiale, de 50 000 âmes, dont 30 000 adultes. Quelque 5000 personnes ont répondu au sondage. C'est

une participation importante. Nous avons voulu, avec ce règlement, mettre notre population en sécurité. »

Il est passé midi aux abords du parc du Grand-Coteau, en plein cœur de Mascouche. Par petits groupes, des élèves de l'école secondaire juste à côté déambulent et rient sous un soleil de septembre aux tonalités encore estivales. L'adolescence s'y expose dans son exubérance, son profil sociodémographique homogène, et ce, sans odeur ni fumée vraiment apparentes. « Après le 17 octobre, ça ne va pas être le chaos à Mascouche, laisse tomber Marylou Lemay, responsable des services à La Barack, une maison des jeunes qui a pignon sur la rue Sainte-Marie. Le cannabis, il s'en consomme déjà dans les parcs à Mascouche. Et les gens qui le font sont très respectueux des autres autour. C'est un geste social, pas une activité pour troubler la paix. »

« La politique de Mascouche sur le cannabis témoigne bien plus d'une grande peur que d'un grand problème de consommation, résume Manon Massé, directrice générale d'Uniatox, un centre de traitement de la toxicomanie dans la région. Dans le sud de Lanaudière, la consommation de cannabis a un peu diminué ces dernières années. Le 17 octobre, tout le monde ne va pas descendre dans la rue pour fumer. La consommation est déjà là. Elle ne va que devenir légale. »

Dans son bureau, M^{me} Massé insiste. « On oublie que c'est dans une optique de protection de la jeunesse que la décision de légaliser le commerce du cannabis a été prise. Mais la toxicomanie est quelque chose de très émotif et nous avons ici l'expression de beaucoup d'émotions. »

Écran de fumée

Sur la terrasse d'un café montréalais, Dominic Desroches, professeur de philosophie au collège Ahuntsic, éclaire cette épidémie de la peur du cannabis qui s'est emparée des petites villes du Québec, dans les banlieues et les régions principalement.

« Beaucoup de gens trouvent que tout ça se fait rapidement, dit-il. Or, cette rapidité est une illusion, puisque les mœurs évoluent plus vite que les lois.

III CONSOMMATION

Une explosion hypothétique

Au Colorado, le cannabis est en baisse chez les ados

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

La légalisation du cannabis va-t-elle attiser la tentation? À quatre jours du passage officiel de la substance psychotrope dans la sphère légale, la question s'impose, comme l'expression d'une crainte, celle de voir sa consommation soudainement exploser. Une perspective qui, pour le moment, est loin de relever de l'évidence.

Oui: « Dans les cinq ou six premiers mois, nous nous attendons à un approvisionnement chaotique », laisse tomber Alain Brunet, président de la SAQ et surtout architecte de la Société québécoise du cannabis (SQDC), rencontré la semaine dernière par *Le Devoir*, laissant entendre que l'offre pourrait ne pas suivre la demande.

Une logistique à apprivoiser

Mais, selon lui, ce « chaos » va surtout être induit par une industrie en cours de structuration qui va devoir mettre sa production naissante au diapason d'un réseau de distribution qui se met lui aussi en place.

Toute une logistique à apprivoiser et qui risque d'affecter les stocks, bien plus qu'une déferlante de clients dans les 12 succursales de la SQDC — des commerces distincts de ceux de la SAQ et dédiés à 100% au cannabis.

L'enquête nationale sur le cannabis, menée chaque trimestre par Statistique Canada, tend à lui donner raison. Au deuxième trimestre de l'année 2018, 16% des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir consommé du cannabis dans les trois mois précédant l'enquête.

Au Québec, cette proportion est une des plus basses au pays, soit 11%. Et alors que se profilait le spectre de la légalisation, les répondants n'ont pas laissé entendre que la situation pourrait changer radicalement.

En effet, des consommateurs actuels, un quart estiment qu'ils pourraient augmenter leur consommation, sans préciser les quantités. Et des non-consommateurs, 5,7% reconnaissent qu'ils ont « l'intention d'essayer ».

L'exemple du Colorado

La curiosité va s'installer, puis faire son temps, comme cela est arrivé au Colorado, premier État américain à avoir légalisé le cannabis à des fins récréatives en 2014.

Là-bas, la consommation régulière est aujourd'hui stable chez les 18-25 ans (32%) — au Québec, c'est 41,7% des 18-24 ans qui fument du *pot* —, comme chez les 26 ans et plus (14%), après avoir augmenté légèrement au lendemain de la légalisation, indiquent les plus récentes données fédérales de la National Survey on Drug Use and Health.

Fait à noter: cette consommation est désormais en baisse chez les 12-17 ans (9%), une frange de la population que la légalisation du cannabis voulait ainsi protéger.

« C'est vrai que depuis quatre ans, la consommation du cannabis a augmenté sensiblement chez les adultes, et ce, sans surprise, résume en entrevue Paul Seaborn, professeur au Daniels College of Business de l'Université de Denver, au Colorado, et spécialiste de l'économie du cannabis.



La fiabilité des appareils pour détecter la présence de THC dans la salive est déjà mise en doute par certains, ce qui risque de déboucher sur des contestations.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

Un engorgement des tribunaux en vue?

Le resserrement des règles entourant la conduite avec les facultés affaiblies accompagnant la légalisation du cannabis pourrait multiplier les poursuites judiciaires

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR



Lorsque la légalisation de la marijuana a été évoquée, la cause semblait entendue : les policiers arrêteraient moins de délinquants, les tribunaux traiteraient moins d'accusations et les pénitenciers recevraient moins de condamnés. À quelques jours de l'entrée en vigueur de la loi, les acteurs du milieu judiciaire ne sont plus aussi sûrs que les économies seront au rendez-vous. Car le resserrement des règles entourant la conduite avec les facultés affaiblies accompagnant la légalisation pourrait au contraire multiplier les causes.

Encore l'an dernier, pas moins de 38 498 « affaires » de possession simple de cannabis ont été rapportées au Canada, selon Statistique Canada, dont 9998 au Québec. Du lot, 13 768 (4559 au Québec) ont débouché sur des inculpations. Ces chiffres constituent pourtant un creux historique. En 2011, presque 62 000 affaires de possession simple avaient été rapportées. Les chiffres ont décliné sans cesse depuis, avec une diminution marquée à compter de 2015, année de l'élection de Justin Trudeau.

Dans les prisons provinciales, le ministère de la Sécurité publique estime qu'en date du 31 juillet, 1306 de ses 4379 détenus (30 %) s'y trouvaient pour des infractions liées à la drogue, dont 704 pour possession en vue d'en faire le trafic et 146 pour possession simple. Des chiffres à prendre avec un bémol puisqu'il est impossible de les ventiler par catégorie de stupéfiant.

Dans une étude parue en juin, le Centre canadien sur les dépendances et

l'usage de substances a estimé à 1,8 milliard de dollars en 2014 les coûts pénaux de l'usage du cannabis (interventions policières, procédures judiciaires, services correctionnels).

Avec de telles données, il serait facile de conclure que le système de justice, dont on décrie l'enlèvement et le lenteur, s'en trouvera allégé. Mais c'est un pas que peu osent franchir.

Bouchons en vue

« Y aura-t-il moins d'accusations pour possession simple ? C'est sûr », admet Mia Manocchio, présidente de l'Association québécoise des avocats de la défense. Mais il ne faut pas oublier les changements « majeurs » apportés à la conduite avec les facultés affaiblies, dit-elle. « Oui, ça va désengorger. Toutefois, de l'autre côté, il y aura des changements aux facultés affaiblies et il y aura plus de contestations. Est-ce que ça arrivera kif-kif ? Je ne sais pas. » La fiabilité des appareils pour détecter la présence de THC dans la salive est déjà mise en doute par certains, dit-elle, ce qui risque de déboucher sur des contestations. « Et ça, ça prend plus de temps. »

Paul Calarco, criminaliste membre de la section de justice criminelle de l'Association du Barreau du Canada (ABC), est du même avis. « Une des plus grandes sources de retards dans le système de justice criminelle est les accusations pour conduite avec les facultés affaiblies, affirme-t-il. On le voit avec l'alcool. Les gens ont tellement besoin de leur permis de conduire, ils contesteront ces accusations [pour le cannabis] », prédit-il.

M. Calarco pense que les accusations liées au cannabis augmenteront aussi en raison de la méconnaissance des li-

Une des plus grandes sources de retards dans le système de justice criminelle est les accusations pour conduite avec les facultés affaiblies. On le voit avec l'alcool. Les gens ont tellement besoin de leur permis de conduire, ils contesteront ces accusations [pour le cannabis].

MIA MANOCCHIO



mites de la légalisation. Les interdits demeurent sur les quantités pouvant être transportées ou cultivées à domicile, sur la provenance du produit ou encore sur les lieux de consommation. « En l'absence d'informations, les gens peuvent facilement franchir le fil rouge et se retrouver dans l'illégalité. » Le criminaliste Jean-Claude Hébert pense d'ailleurs que les policiers risquent de se montrer plus sévères pour faire respecter ces interdits et ainsi éviter « les débordements ».

Eric Gottardi ne partage pas cet avis. Ce criminaliste de Vancouver, ex-directeur de la section de droit criminel du Barreau canadien prédit une baisse des causes devant les tribunaux, variable selon la province ou la ville. Car la loi actuelle n'est pas appliquée de manière uniforme au pays. En 2017, il y a eu 4559 inculpations pour possession de cannabis au Québec, contre 4473 en

Ontario, pourtant deux fois peuplé.

M. Gottardi juge probable que les policiers décident d'intervenir « rapidement et vigoureusement » lorsque les limites restantes seront transgressées, mais ils peineront à détecter l'infraction dans un contexte de marijuana légalisée. Les policiers se fiaient souvent à l'odeur de cannabis pour entamer une fouille. « Ils perdent cet outil d'enquête. » Sur quelle base fouilleront-ils les poches d'un piéton pour découvrir qu'il transporte plus que les 30 grammes permis ? Sur quelle base entrèrent-ils dans un domicile (ailleurs qu'au Québec et au Manitoba) pour débiter les plants excédant la limite des quatre permis ?

M. Gottardi prévoit même une diminution des accusations pour d'autres types d'infractions. Il pense à une personne fouillée parce qu'elle sentait la marijuana et qui se fait pincer avec des armes à feu. « Désormais, ces accusations relatives aux armes seraient menacées parce que la raison initiale de la fouille est l'odeur de marijuana. [...] Cela rend le travail policier plus difficile et plus compliqué. »

Le ministre de la Réduction du crime organisé, Bill Blair, admet qu'à cause du marché noir persistant et des dispensaires illégaux, les accusations pourraient se multiplier au début. Mais dans les cas de conduite avec les facultés affaiblies, les policiers pourront se contenter de confisquer le véhicule et de donner une contravention au contrevenant.

Ce qui l'amène à conclure que les changements allégeront le système de justice. « J'ai confiance que cela peut être positif à long terme », dit-il en entrevue avec *Le Devoir*.

Les préoccupations citoyennes

SAUT

SUITE DE LA PAGE B 1

Il y a un décalage entre le temps des institutions, très lent, et le temps des individus, qui adaptent leur jugement sur un objet de manière plus rapide », comme cela a été le cas sur le cannabis. Un décalage qui donne l'impression, à l'approche du 17 octobre, de disparaître à certains endroits dans la société derrière un écran de fumée.

« Une substance bannie, honnie, dangereuse et taboue depuis des décennies va intégrer le champ du permis et donc de l'acceptable, dit-il. La symbolique est forte. Elle peut faire peur et vient ainsi alimenter cette démesure » qui fait ce spectacle contemporain au-

quel le présent aime s'abreuver. « Le problème, c'est qu'aujourd'hui, la peur de quelques individus, par les réseaux sociaux, accélère le sentiment de peur chez les autres. »

À Repentigny, ville voisine de Mascouche où le conseil municipal a aussi choisi la ligne dure à l'endroit du cannabis en septembre dernier, trois retraités discutent et rigolent à côté d'une rampe de mise à l'eau sur le fleuve.

« Je suis d'accord avec le règlement, résume Gilles Brown, ex-soudeur à la retraite qui loge pas très loin du parc Saint-Laurent. Il y a assez de problèmes avec les jeunes comme ça. Ils n'ont pas besoin de la légalisation du cannabis pour être fous. »

Dans son commerce de lunettes de la rue Masson, Maria Ranallo, elle, écoute

tout ça avec amusement. « Mascouche, c'est une ville propre et tranquille. Après le 17 octobre, rien de tout ça ne va changer », si ce n'est qu'après une visite chez l'optométriste ou un lunch dans un resto vietnamien, il va être possible d'acheter du cannabis légalement. Un recul pour les uns. Un progrès pour d'autres.

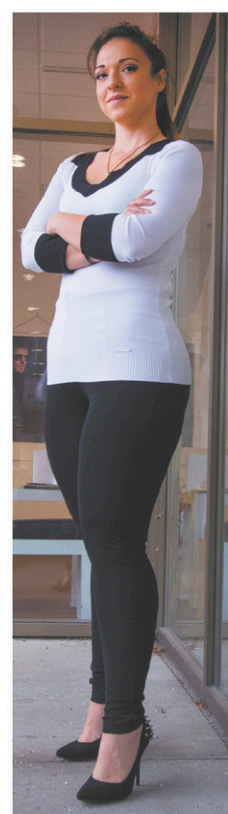
Ci-contre : Maria Ranallo, assistante-optométriste.

À droite en haut : Manon Massé, directrice générale d'Uniatoc, un centre de traitement de la toxicomanie.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À droite en bas : Guillaume Tremblay, maire de Mascouche.

VILLE DE MASCOCHE





Nombreuses incertitudes au volant

La capacité de détection du THC par les corps policiers demeure complexe

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Au Colorado, le nombre de décès sur les routes impliquant du cannabis a doublé après la légalisation en 2014.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

Le chiffre n'invite ni à la détente et ni à l'abandon. Sur les routes du Colorado, la présence du cannabis a été impliquée dans 1 décès sur 5 en 2017, soit le double d'en 2013, un an avant la légalisation de cette substance psychotrope, indique le dernier rapport sur l'impact de la légalisation conduit par des opposants à cette loi, le Rocky Mountain High Intensity Drug Trafficking Area.

En entrant dans la légalité, le cannabis pourrait devenir une nouvelle source d'affaiblissement des capacités de conduite au pays, estiment plusieurs observateurs inquiets.

Au Québec, 71 % des personnes sondées en ligne par Desjardins Assurance ont dit croire que la conduite sous l'influence du cannabis allait augmenter après la légalisation. Les résultats ont été dévoilés cette semaine.

« La capacité affaiblie au volant par le cannabis n'est pas une chose nouvelle, dit à l'autre bout du fil Maxime Laroche, expert-conseil juridique à l'École nationale de police du Québec. Elle existait avant le 17 octobre [date d'entrée en vigueur de la légalisation]. Elle va continuer à exister après. »

14 % des Canadiens

Au début de l'année, 14 % des Canadiens avec un permis de conduire ont admis avoir conduit dans les deux heures qui ont suivi la consommation de cannabis.

C'est en Colombie-Britannique que ce taux est le plus bas, 8 %, alors qu'il est de 15 % au Québec. Or, rappelle M. Laroche, si la substance devient légale, son usage au volant, lui, ne le devient pas.

« Les policiers sont déjà formés à 90 % pour détecter la présence de cannabis et autres drogues chez les conducteurs, dit-il. Le 17 octobre prochain, cela ne change pas grand-chose pour eux. »

Sans pouvoir évaluer une hausse éventuelle de la consommation de cannabis au volant après la légalisation, M. Laroche dit que les corps policiers sont prêts à y faire face.

Actuellement, 140 agents évaluateurs sont en fonction sur le territoire du Québec pour traquer les conducteurs fautifs.

Ils vont être 60 de plus d'ici la fin de 2019. Leur travail consiste à réaliser une évaluation en 12 étapes visant à confirmer la présence d'une drogue dans l'organisme et de préciser laquelle. Cette évaluation est admise par les tribunaux.

Sanctions prévues

Une prise de sang peut également être imposée afin de mesurer les nanoparticules de THC — la substance active du cannabis — dans le sang.

Entre 2,5 et 5 par millilitre de sang, le conducteur s'expose à des sanctions. Au-delà de 5 et en combinaison avec d'autres drogues et alcools, il pourra être passible d'emprisonnement.

« Au Québec, nous avons le défi de procéder à cette prise de sang dans les deux heures qui suivent l'arrestation, dit M. Laroche, ce qui est encore compliqué en ce moment. » Il avoue également que le seul appareil de détection approuvé par Santé Canada n'est pas utilisé au Québec.

Son efficacité, particulièrement par temps froid, est remise en question. « Mais pour le moment, cela ne change rien pour les policiers, qui sont en mesure de très bien faire leur travail de détection. »

Les outils de la police

Paradoxalement, la population n'en est pas convaincue. Pas moins de 84 % des répondants au sondage de Desjardins estiment que la police ne dispose pas des outils et des ressources nécessaires pour détecter les conducteurs dont les facultés sont affaiblies par le cannabis.

Et ce, dans une province où des traces de cannabis ont été trouvées chez 21 % des personnes décédées sur la route en 2015. C'est 5 points de pourcentage de plus que 15 ans plus tôt.

Des interdits variables au travail

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

C'est bien connu : le cannabis trouble les perceptions de manière inconstante d'un consommateur à un autre. Et c'est ce qui semble se produire dans le monde du travail où la légalisation à venir dans quelques jours fait apparaître des cadres aussi variés qu'opposés.

Ces derniers jours, l'interdit est tombé chez Air Canada et WestJet, deux compagnies qui ont banni le cannabis pour le personnel occupant des « postes critiques pour la sécurité », dont les pilotes. Y compris en dehors des heures de travail et durant leurs temps libres.

À la Défense nationale, une période de latence de 8 heures sans cannabis est imposée à tous les membres des Forces avant un retour au travail, et de 24 heures à 28 jours pour les emplois à risque.

Quant à l'Agence des services frontaliers, elle presse ses agents de ne pas fumer 24 heures avant un quart de travail. Ce délai atteint 28 jours pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), alors qu'au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aucune restriction n'est imposée en sus de celle interdisant déjà d'être in-

38 %

C'est le pourcentage des conseillers en ressources humaines qui estiment que l'usage des drogues par les employés est un peu ou beaucoup problématique dans leur organisation, selon un sondage.

toxiqué pendant les heures de travail. Les cadres restrictifs s'imposent dans un contexte où les travailleurs canadiens, eux, semblent nombreux à ne pas vouloir mêler cannabis et environnement de travail, au même titre que l'alcool.

Un sondage mené par Ipsos pour le compte d'ADP, une entreprise spécialisée dans la gestion du personnel, a révélé qu'à peine 6 % d'entre eux croient que leur employeur autorisera la consommation du cannabis à des fins récréatives pendant, ou juste avant les heures de travail.

Pas moins de 7 % des employés ne faisant pas partie de la direction prévoient de consommer du cannabis avant le travail, et 4 % pendant les heures de travail, indique le coup de sonde.

Favoriser la discussion

À l'heure actuelle, 38 % des conseillers en ressources humaines estiment que l'usage des drogues par les employés est un peu ou beaucoup problématique dans leur organisation, révélait un sondage réalisé en juin dernier. Plus de 65 % des entreprises pour lesquelles ces conseillers travaillent disposent d'une politique encadrant l'usage des drogues.

Pour l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (OCRHA), la légalisation du cannabis « fournit une belle occasion de favoriser la discussion ouverte sur le sujet en milieu de travail, de rehausser la prévention et la sensibilisation et d'accompagner les employés aux prises avec une dépendance », indique sa directrice générale, Manon Poirier, par voie de communiqué.

Ces derniers jours, l'interdit est tombé chez Air Canada et WestJet, deux compagnies qui ont banni le cannabis pour le personnel occupant des « postes critiques pour la sécurité », dont les pilotes

Le pot, mode d'emploi

18 ans L'âge légal pour acheter du cannabis séché ou de l'huile à compter de mercredi (d'ici à ce que François Legault hausse l'âge minimum à 21 ans)

12 succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC) ouvriront leurs portes à Montréal (3), Québec (2), Lévis, Trois-Rivières, Mascouche, Mirabel, Saint-Jean-sur-Richelieu, Drummondville et Rimouski. D'autres ouvriront à Joliette et à Brossard d'ici la fin d'octobre, et une de plus à Montréal et 5 autres, dont l'emplacement reste à préciser, avant 2019.

Internet Les Québécois pourront acheter du cannabis récréatif sur le site de la SQDC.

Possession Les consommateurs pourront être en possession d'un maximum de 30 g; un maximum de 150 g à la maison.

Les voyageurs pourront transporter sur eux un maximum de 30 g à bord de vols intérieurs, mais il sera interdit de passer les frontières avec du cannabis.

Culture Elle sera interdite à domicile au Québec

Le Québec plus dur que le ROC

Plusieurs provinces seront plus permissives que le Québec face à la consommation de cannabis.

21 ans L'âge légal requis pour consommer au Québec sera le plus tardif au pays, dès que le gouvernement Legault sera assermenté. Dans le reste du pays, consommer du cannabis sera légal au même âge que l'alcool. Seul le Manitoba a fixé à 19 ans cet âge légal plutôt que 18.

Pas de culture Seuls le Québec et le Manitoba interdiront la culture de plants à domicile.

Interdit en public Plusieurs villes souhaitent permettre la consommation dans les lieux publics, mais le gouvernement de la CAQ veut l'interdire au Québec. La règle sera la même au Manitoba, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les quatre autres provinces autoriseront le cannabis là où est permis le tabac.

Vente Comme au Québec, le cannabis sera vendu par l'entremise d'une société de la Couronne au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard. La Colombie-Britannique a opté pour un modèle public-privé. Le Québec comptera 12 succursales mercredi, et 20 d'ici janvier. Le Nouveau-Brunswick, moins peuplé, en prévoit 20 aussi. L'ancien gouvernement avait prévu 150 points de vente au Québec, mais la SQDC n'avance plus d'objectif final.

Une curiosité temporaire

CONSOMMATION

SUITE DE LA PAGE B 1

La majorité des personnes au Colorado qui ont voté pour la légalisation considéraient la consommation légale comme acceptable », ce que le marché est venu confirmer, avec des revenus de taxes, pour 2017 seulement, qui ont atteint les 232 millions de dollars.

« Cet argent a été utilisé dans la construction d'écoles, dans les programmes d'éducation des jeunes, entre autres, ajoute-t-il. L'industrie du cannabis emploie aujourd'hui plus de 20 000 personnes aussi et stimule de manière significative l'économie de l'État. »

« Au Québec, la consommation de cannabis est déjà là. La légalisation ne va

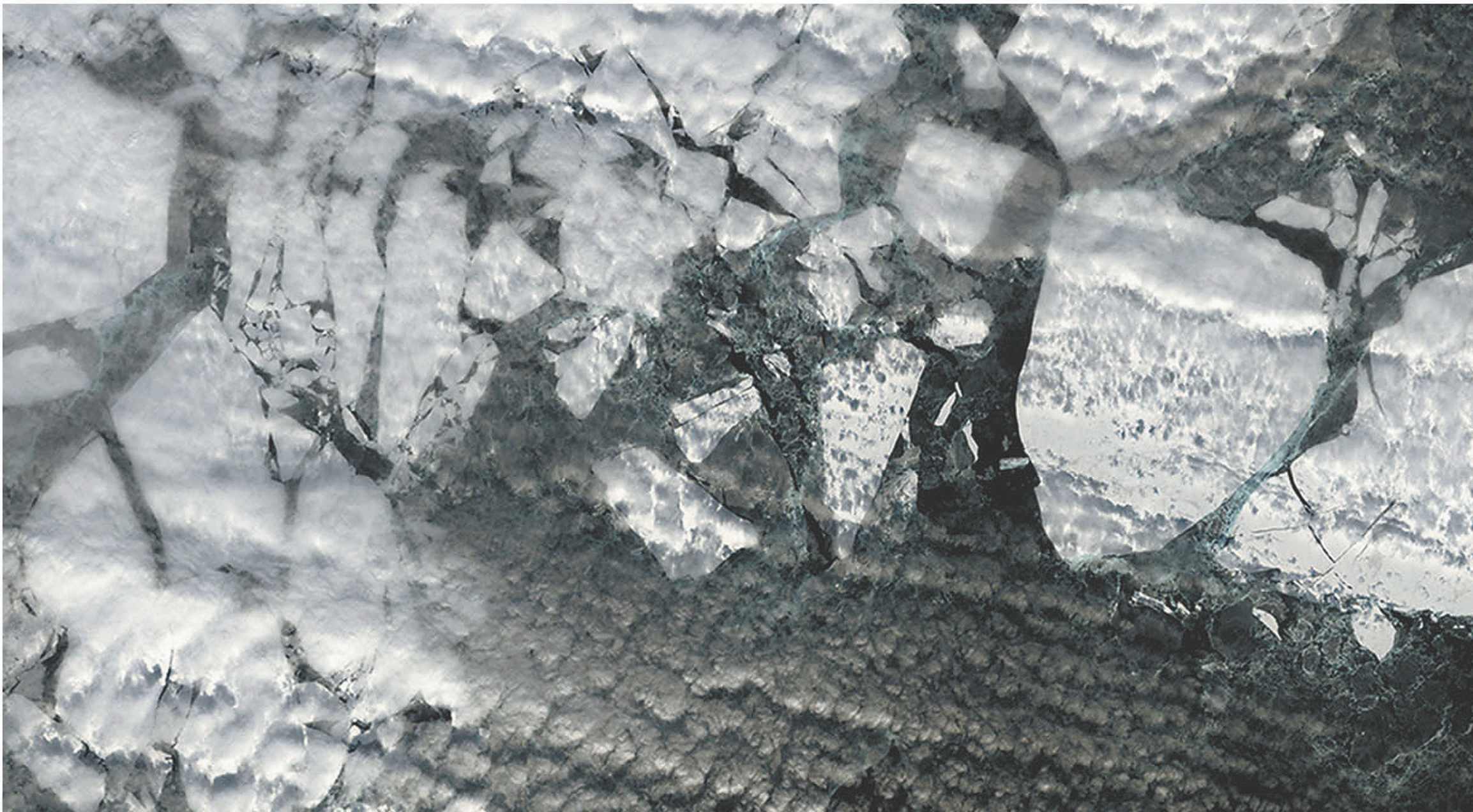
rien changer au lendemain du 17 octobre, dit Karine Iguarta, présidente de l'Association des médecins psychiatres du Québec, qui suit de près depuis des années les effets de cette substance sur la santé mentale au pays. Ce n'est pas la légalisation qui fait augmenter la consommation, c'est la publicité. »

Or, les lois qui se préparent à encadrer la consommation du cannabis au pays interdisent cette publicité et la promotion du cannabis par l'évocation d'un style de vie, comme le fait actuellement l'industrie de l'alcool.

« Il y a un risque que la légalisation banalise le cannabis, dit M^{me} Iguarta, mais elle a aussi du bon, parce qu'à partir de maintenant, nous allons pouvoir parler de cette substance pour informer et inciter les gens à adopter des comportements responsables. »



ANNIK MH DE CARUFFEL
LE DEVOIR



III CLIMAT

L'art de manquer le bateau...

Le plus récent rapport du GIEC est formel : l'humanité se dirige vers un naufrage climatique aussi dévastateur qu'irréversible, à moins de mettre en œuvre dès maintenant des changements sans précédent dans toutes les sphères de nos sociétés. Est-il trop tard pour changer les choses ? La question se pose, puisque les décideurs politiques ont démontré à maintes reprises leur incapacité à agir pour éviter le pire.

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR



La scène se déroule en novembre 1989. Plus de 60 pays sont réunis aux Pays-Bas pour négocier un accord climatique qui permettrait de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) à leur niveau de 1990, et ce, avant l'an 2000. Mais sous les pressions du gouvernement américain, les discussions se concluent finalement sur une déclaration qui évoque simplement l'idée que « plusieurs » nations sont favorables à un gel de la croissance des émissions. Quelles nations ? Quelles émissions ? Le texte demeure silencieux.

Cela se passait il y a près de 30 ans. On savait alors déjà que les GES provenant de notre dépendance aux énergies fossiles allaient modifier à jamais le climat terrestre, avec des conséquences irréparables pour l'ensemble de l'humanité. Dès 1979, il y a donc de cela 40 ans, une éva-

luation scientifique commandée par le Bureau de la politique scientifique et technologique, chargé de conseiller le président américain, avait conclu que la croissance des GES entraînerait une hausse des températures moyennes de 3°C, ainsi que des changements climatiques « significatifs ».

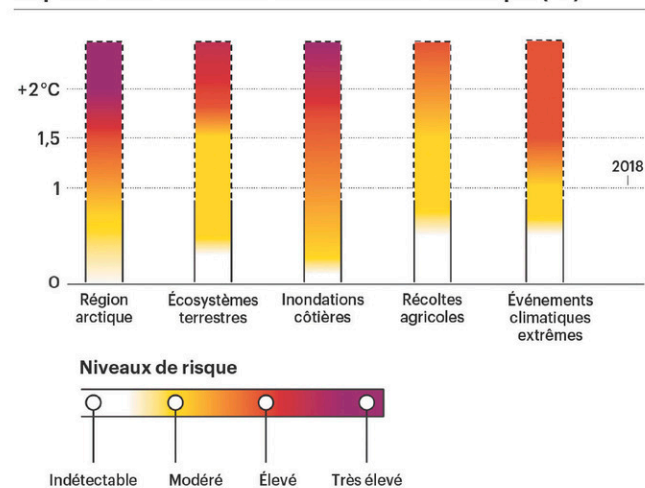
« Il y a cela 30 ans, nous aurions pu sauver la planète », titrait d'ailleurs en août le *New York Times*, en présentant un long reportage qui raconte cet échec climatique. Le journaliste Nathaniel Rich y donne la parole à John Sununu, architecte du déraillement des négociations de 1989. Les leaders politiques de l'époque, raconte-t-il, voulaient faire mine de s'intéresser à la question, mais « sans avoir à prendre d'engagements fermes qui puissent priver leurs nations de ressources importantes ». Et M. Sununu d'ajouter : « Honnêtement, nous en sommes encore là aujourd'hui. »

Intérêts nationaux

En réagissant lundi à la publication du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la ministre canadienne de l'Environnement, Catherine McKenna, a réaffirmé que le Canada est « déterminé » à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, soit tenter de limiter le réchauffement à 1,5°C.

Ces objectifs, qui imposeraient de laisser sous terre la vaste majorité des ressources pétrolières et gazières, devront toutefois être atteints dans un contexte de croissance marquée de la

Impacts en fonction du réchauffement climatique (°C)



Source Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Infographie Le Devoir

Je vais vous dire la vérité. Nous sommes très loin de l'objectif.

JOHN KERRY



production des sables bitumineux, mais aussi de la construction des pipelines Trans Mountain et Keystone XL, en plus du mégaprojet d'exportation de gaz de schiste LNG Canada. Bref, l'urgence climatique ne doit pas priver le Canada de ressources importantes.

Le gouvernement Trudeau n'est évidemment pas le seul à protéger ses intérêts nationaux, souligne le biologiste Claude Villeneuve, auteur du livre *Est-il trop tard ? Le point sur les changements climatiques*. Dans le cadre des tractations politiques menées la semaine dernière pour l'approbation du rapport du GIEC,

l'Australie et la Pologne ont critiqué le passage qui précise l'obligation de mettre plus d'un élu à ressentir les résultats du scrutin du 1^{er} octobre dernier comme un camouflet. Les chefs intérimaires du PLQ, Pierre Arcand, et du PQ, Pascal Bérubé, devront aussi composer avec des membres de leur caucus dont l'attention se détourne déjà vers la course à la chefferie de leur parti politique respectif.

Plusieurs membres de la députation libérale lorgnent déjà, sans se cacher, la succession de Philippe Couillard. Parmi eux, Dominique Anglade, André Fortin et Sébastien Proulx côtoieront quotidiennement les autres élus libéraux et leur personnel politique dès la rentrée parlementaire.

Battu dans Châteauguay, Pierre Moreau n'entend toutefois pas se faire oublier des seize femmes et treize hommes, y compris des autres candidats pressentis à la direction du PLQ, qui formeront l'opposition officielle à l'Assemblée nationale. Le ministre de l'Énergie sortant a rappelé à la presse jeudi que les anciens députés pouvaient accéder sans difficulté à l'hôtel du Parlement — ce qu'il n'a

III TRANSITION

L'opposition parlementaire s'organise dans un enthousiasme partagé

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

La « tyrannie de la majorité », vous connaissez ? a demandé sans ambages un journaliste à la députée réélue Geneviève Guilbault au lendemain de la victoire électorale de la Coalition avenir Québec.

La crainte d'Alexis de Tocqueville de voir, dans *La démocratie en Amérique*, une majorité opprimer une minorité ne

semblait pas tourmenter la « porte-parole de la transition vers le gouvernement [de la CAQ] ».

« Nous avons pris la décision, il y a déjà quelques décennies, d'ériger une société laïque. [...] Nous avons été élus après avoir promis des règles claires [sur le port de signes religieux] », a répondu M^{me} Guilbault, l'air impassible, devant un rideau noir et quelques drapeaux du Québec le 3 octobre dernier.

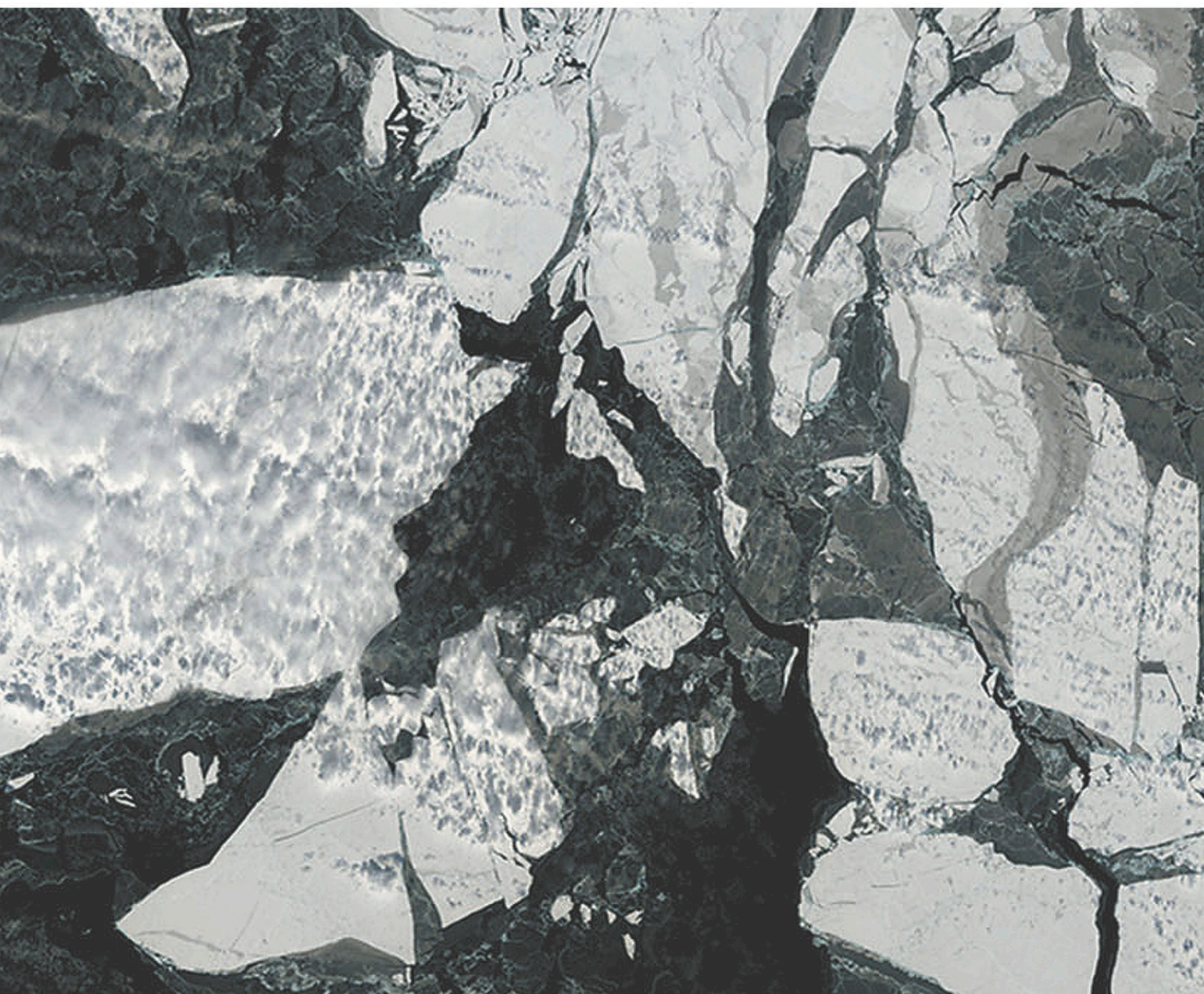
La députée de Louis-Hébert a réitéré la volonté de l'équipe de François Legault, qui a fait élire 74 candidats sur

125 le 1^{er} octobre dernier — mais recueilli à peine 37,4 % des voix — de faire adopter par l'Assemblée nationale un projet de loi sur la laïcité de l'État visant à interdire aux employés de l'État en position d'autorité d'arborer un signe religieux. Les droits fondamentaux d'enseignants, de policiers, de procureurs de la couronne, de juges et de gardiens de prison issus d'une minorité seraient ainsi bafoués, sont d'avis les détracteurs de cette mesure.

La porte-parole de Québec solidaire, Manon Massé, appelle M. Legault à se garder de « diviser » les Québécois en légiférant dans la précipitation pour baliser le port de signes religieux — même si QS n'y est pas opposé, du moins sur papier — pour plutôt les « unir [...] derrière la lutte [contre les] changements climatiques ».

Ragaillardis par l'élection de huit de leurs camarades à l'Assemblée nationale, Manon Massé et Gabriel Nadeau-Dubois abordent leur second mandat dans l'opposition au sein du « plus gros caucus de l'histoire de Québec solidaire », ce qui les réjouit.

En revanche, l'opposition parlementaire à la CAQ s'organise dans un en-



Les régions polaires subissent certains des effets les plus intenses des changements climatiques. Sur cette photo d'avril 2016, la glace de mer se fragmente plus tôt qu'à l'habitude dans la saison en raison de températures particulièrement élevées.

USGS ET NASA

et de faire naufrage

émissions de CO₂.

Ce n'est pas cependant ce que les pays signataires de l'Accord de Paris se sont engagés à faire, loin de là. En fait, à supposer que tous tiennent leurs promesses, le climat gagnera au moins 3°C au cours des prochaines décennies. « Il ne faut pas atteindre une telle hausse », insiste toutefois le directeur général du consortium de recherche Ouranos, Alain Bourque. Selon lui, les impacts deviendraient alors extrêmement dommageables. Le problème, ajoute-t-il, c'est que « le bilan historique des pays soulève des doutes » sur la possibilité de ne pas atteindre cette hausse dramatique des températures.

Claude Villeneuve doute également de la capacité à agir à temps. « Le Canada, l'Australie et les États-Unis ne respectent pas leurs engagements. Et les émissions continuent de grimper en Inde et en Chine, deux gros consommateurs de charbon », déplore-t-il. Selon lui, le prochain rapport complet du GIEC pourrait d'ailleurs tenir pour acquis un réchauffement de 2°C à 3°C, « dans le meilleur des cas ». Bref, se préparer au pire.

S'adapter au pire

Dans ce contexte, Alain Bourque estime que les efforts consentis pour les mesures d'adaptation sont nettement insuffisants, notamment pour se préparer aux vagues de chaleur, à l'érosion côtière, aux problèmes du secteur agricole ou encore aux événements climatiques extrêmes. « Même si on ré-

duit les émissions de GES, le climat va continuer de changer. Dans 20 ans, nous allons continuer de vivre des impacts importants et qui vont s'amplifier. On parle donc d'impacts majeurs, notamment au Québec », explique-t-il.

M. Bourque mentionne le niveau des océans, qui est appelé à augmenter, ce qui menacera directement 70 à 80 millions de personnes au cours des prochaines décennies, même en supposant une action très musclée pour contrer les bouleversements climatiques. Qui plus est, le phénomène des « réfugiés climatiques » risque de venir aggraver les crises politiques et sociales liées aux flux migratoires actuels.

Est-ce que l'ambition, mais aussi l'enthousiasme qui avaient mené à la signature de l'Accord de Paris en 2015 seront de retour lors du prochain sommet, la COP24, prévu en décembre à Katowice ? Les rencontres des derniers mois des négociateurs des 195 États ont plutôt démontré toute la difficulté d'élaborer des règles de mise en œuvre de l'entente. Et encore, il n'est pas question ici de rehausser radicalement le niveau d'ambition, comme le prescrit le GIEC.

« L'énergie de Paris a été perdue », résumait le mois dernier l'un des rares chefs d'État présents au sommet sur l'action climatique de San Francisco, le Hongrois Janos Ader. « Je vais vous dire la vérité. Nous sommes très loin de l'objectif », soulignait pour sa part John Kerry, ancien chef de la diplomatie de Barack Obama, qui négocia l'Accord de Paris de 2015.

Le Canada atteindra-t-il les objectifs de l'Accord de Paris ?

Le plus récent rapport du GIEC conclut que pour respecter l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris, soit limiter le réchauffement global à 1,5°C, il faudra réduire les émissions de CO₂ de 45 % d'ici 2030, par rapport à 2010. Pour le Canada, un tel objectif signifie de diminuer les émissions annuelles de CO₂ de façon à les ramener à 325 millions de tonnes. Or, selon le plus récent bilan fédéral disponible, le plan climatique permettra tout au plus de les ramener à 500 millions de tonnes en 2030. Cela signifie que les émissions de CO₂ du Canada équivaldront à 154 % de l'objectif fixé par le GIEC. Par ailleurs, il faudra voir dans quelle mesure le fédéral pourra réduire les émissions de méthane, qui représentent 15 % des émissions de gaz à effet de serre du pays. Le méthane, un puissant facteur de réchauffement, est directement lié au secteur pétrolier et gazier.

pas exclu de faire au cours des prochains mois.

Le chef intérimaire du PQ, Pascal Bérubé, refusait de « tirer un trait » sur l'histoire du Parti québécois, qui a souligné son 50^e anniversaire sur un champ de ruines cette semaine. « Non. L'histoire se poursuit. Nous continuons avec l'esprit des pionniers de ce grand mouvement politique. Nous avons neuf députés, bientôt dix. Près de 700 000 personnes nous ont donné leur vote, un grand projet pour les Québécois, des idées concrètes et positives pour la vie quotidienne des gens, une riche histoire et l'avenir entre nos mains », a déclaré le député de Matane-Matapédia dans le foyer du Parlement mardi. « Le rôle d'une opposition, quelle qu'elle soit, c'est d'ouvrir les portes de nos institutions à ces idées nouvelles, à ces courants qui transforment la société. C'est ce que je m'appliquerai à faire. »

Petit moment de réjouissance: le PQ a obtenu un 10^e siège à l'Assemblée nationale au terme d'un dépouillement judiciaire des bulletins de vote dans Gaspé, jeudi. Il ravira le statut de deuxième groupe d'opposition à QS — dans la perspective où la CAQ et le

PLQ les reconnaissent comme groupes parlementaires.

En effet, le PQ et QS exhortent la CAQ et le PLQ à les reconnaître comme groupes parlementaires, ce qui leur permettrait d'embaucher plus d'attachés politiques et de bénéficier de plus de temps de parole à l'Assemblée nationale. Pour un parti politique, « c'est le jour et la nuit », indique un employé de QS.

Selon nos informations, le chef intérimaire Pierre Arcand serait enclin à acquiescer à leur demande. Cela dit, c'est le caucus libéral qui tranchera, explique-t-on au *Devoir* à un mois de la rentrée parlementaire.

Changement de garde

La première séance de la « nouvelle » Assemblée nationale a été convoquée pour le mardi 13 novembre. Les députés de la 42^e législature prêteront serment tout au long de la semaine.

Le PLQ faisait place nette cette semaine dans l'édifice Honoré-Mercier, qu'il occupe depuis l'élection de l'équipe de Jean Charest au printemps 2003 — hormis le séjour de dix-huit mois de la première ministre péquiste Pauline Marois. À l'extérieur, les camions de

Shred-It, une entreprise offrant des « services de destruction sûrs », sillonnaient la colline Parlementaire ces derniers jours. Les fonctionnaires récupéraient le matériel prêt à personnel politique. Certains ont déployé un zèle hors du commun pour terminer leur mission bien avant la passation officielle du pouvoir, a fait remarquer un ministre sortant.

La transition s'opère.

Près de 700 000 personnes nous ont donné leur vote, un grand projet pour les Québécois, des idées concrètes et positives pour la vie quotidienne des gens, une riche histoire et l'avenir entre nos mains

PASCAL BÉRUBÉ



Le monde selon François Legault

MICHEL DAVID



Le sommet d'Erevan a suivi l'élection de trop près pour permettre de se faire une idée du comportement que le nouveau premier ministre du Québec adoptera au sein de la Francophonie, notamment dans les relations avec la France, et sur la scène internationale en général. Il est clair que l'économie sera sa grande priorité, mais saura-t-il aller au-delà ?

Le « Nouveau projet pour les nationalistes » que François Legault avait présenté en 2015 promettait qu'un gouvernement caquiste jouerait « un rôle actif en matière de relations intergouvernementales canadiennes », notamment qu'il réclamerait de nouveaux pouvoirs, mais il était muet sur les relations internationales.

Il est vrai que ce document se voulait une profession de foi dans la fédération canadienne. S'aventurer sur un terrain que le gouvernement canadien considère comme sa chasse gardée aurait affaibli le message. Du reste, on n'a jamais noté chez M. Legault un quelconque intérêt pour la politique internationale. Qu'il ait tenu à se rendre en Arménie même s'il n'est pas encore entré officiellement en fonction est néanmoins un signe positif.

M. Legault reprendra-t-il le flambeau ou se contentera-t-il de faire du tourisme ?

Au cours du dernier demi-siècle, les gouvernements québécois successifs se sont employés, avec une énergie variable, à élargir la brèche créée dans les années 1960. Dans son célèbre discours prononcé en 1965, Paul Gérin-Lajoie, alors vice-premier ministre dans le gouvernement Lesage, avait déclaré qu'il revenait au Québec d'assumer sur le plan international « le prolongement de ses compétences internes ».

La suite des choses a cependant démontré que cette doctrine était plus facile à énoncer qu'à appliquer. L'affirmation de la personnalité internationale du Québec a pris dès le départ l'allure d'une guérilla, Ottawa lui mettant sans cesse des bâtons dans les roues. M. Legault reprendra-t-il le flambeau ou se contentera-t-il de faire du tourisme ?

•••••

Le premier objectif de la politique que la ministre Christine St-Pierre a publiée l'an dernier était de « rendre les Québécois plus prospères ». À ce chapitre, il ne fait aucun doute que le nouveau gouvernement s'inscrira dans la continuité.

Son adhésion au deuxième objectif, soit « contribuer à un monde plus durable », est moins évidente. À en juger par le programme de la CAQ, il pourra difficilement prétendre jouer un rôle de leader dans la lutte contre les changements climatiques, quoique l'exemple de Justin Trudeau démontre bien qu'il n'est pas nécessaire de passer de la parole aux actes. M. Legault n'est pas le xénophobe décrit par la presse française, mais il aura également du mal à se présenter en champion de la solidarité internationale et de l'accueil des réfugiés.

Le troisième objectif de la politique libérale était de « promouvoir la créativité, la culture, le savoir et la spécificité du Québec ». Se poser en défenseur du français dans le monde tenait presque de la fumisterie, compte tenu du laisser-faire linguistique du gouvernement Couillard au Québec même. Il ne devrait pas être trop difficile de faire mieux.

•••••

Le message tient souvent dans le messenger. Le choix de celui ou celle à qui M. Legault décidera de confier les Relations internationales donnera une indication du ton qu'il entend leur donner.

Les premiers ministres péquistes avaient choisi des personnalités dérangeantes en Bernard Landry, Louise Beaudoin et Jean-François Lisée. Certes, la chicane avec le gouvernement fédéral s'inscrivait dans une stratégie de promotion de la souveraineté, mais le Québec n'en réussissait pas moins à faire entendre une voix distincte.

Dans son célèbre discours prononcé en 1965, Paul Gérin-Lajoie, alors vice-premier ministre dans le gouvernement Lesage, avait déclaré qu'il revenait au Québec d'assumer sur le plan international « le prolongement de ses compétences internes »

Jean Charest avait désigné Monique Gagnon-Tremblay, une femme nettement plus effacée, canadienne d'abord et avant tout, qui donnait parfois l'impression d'œuvrer au niveau fédéral. Son successeur, Pierre Arcand, n'était pas davantage un homme d'affrontement.

Il est vrai qu'à partir du moment où les Québécois ont décidé de demeurer au sein du Canada, ils se sont eux-mêmes condamnés à l'insignifiance internationale. Pendant trente ans, c'est essentiellement l'appui de la France qui a permis au Québec d'échapper partiellement à la tutelle fédérale.

Malgré la sympathie que le projet souverainiste pouvait lui inspirer, il lui a bien fallu prendre acte du résultat du référendum de 1995. Pendant des années, elle n'avait pas hésité à mécontenter son allié canadien, mais elle ne pouvait tout de même pas accompagner le Québec là où il ne voulait pas aller.

S'il n'a pas la brutalité de Nicolas Sarkozy, qui associait la souveraineté à du sectarisme, Emmanuel Macron n'en est assurément pas un partisan, et le projet autonomiste de M. Legault ne le séduira sans doute pas davantage. Il a liquidé Michaëlle Jean pour favoriser les intérêts de la France en Afrique, mais il ne se brouillera sûrement pas avec Justin Trudeau pour servir ceux d'une simple province.

m david@ledevoir.com

Le scandale des abus sexuels fait tomber le cardinal américain Donald Wuerl



Le pape François a accepté vendredi avec réticence la démission de l'influent cardinal américain Donald Wuerl de son poste d'archevêque de Washington, puisqu'il est soupçonné par un jury populaire d'avoir étouffé un vaste scandale d'agressions sexuelles en Pennsylvanie. Soumis à une forte pression et se disant désireux d'aider une Église abîmée par les scandales, M^{gr} Wuerl, 77 ans, un fidèle soutien du pape argentin dans un paysage catholique américain parfois hostile, avait présenté sa demande de démission le 21 septembre. Le pape François l'a laissé partir en louant dans une lettre personnelle « la noblesse » de sa ligne de défense. Des propos ambigus, mais qui révèlent aussi une nouvelle donne : désormais, la haute hiérarchie de l'Église, jugée sévèrement dans l'arène publique, ne peut plus avoir de traitement de faveur en interne.

WIN MCNANEE AGENCE FRANCE-PRESSE

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :
avisdev@ledevoir.com



APPEL D'OFFRES POUR RECHERCHE DE LOCAUX Numéro de l'appel d'offres : AO-2018-023

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (ci-après désigné le « CISSS ») désire louer des espaces dans un édifice de bureaux (ci-après désignés les « Locaux »), pour y loger le CLSC des Mille-Îles situé à Laval, Québec. Ces locaux sont plus amplement décrits dans les documents de l'appel d'offres (ci-après désigné le « Document ») respectant en résumé les critères principaux suivants :

Localisation : Les locaux, accessibles sans restriction aux personnes à mobilité réduite, seront sécuritaires pour l'accès piétonnier et situés au maximum à deux cent cinquante (250) mètres d'un arrêt de transport en commun. Ils devront être situés à Laval dans le périmètre formé par les rues suivantes :

Nord Boul. de La Concorde Est (à partir du Croissant de Callières jusqu'à l'autoroute 125, autoroute 125 vers le Nord jusqu'à la voie ferrée, la voie ferrée vers l'Est jusqu'à l'autoroute 25);

Est Autoroute 25 (entre la voie ferrée et le boul. Lévesque Est);

Sud Boul. Lévesque Est (entre l'autoroute 25 et la rue Montrose);
Ouest Rue Montrose et Croissant De Callières (entre le boul. Lévesque Est et le boul. de la Concorde Est).

Superficie : Les locaux devront avoir une superficie principale (utilisable) minimum de mille huit cent trente-trois (1 833) mètres carrés (19 730 pi²), mesurée suivant la méthode de calcul prévue au Bail.

Configuration : Les locaux pourront être aménagés sur un (1), deux (2) ou trois (3) étages contigus ayant une superficie de plancher minimum de six cent onze (611) mètres carrés.

Livraison des locaux : Deux dates : le 1^{er} février 2020, les locaux devront être livrés par le Bailleur avec tous les éléments de base décrits dans le Document et le 1^{er} août 2020 avec tous les travaux d'aménagement du Locataire dûment complétés suivant les plans et devis du Locataire.

Période d'installation et de déménagement : du 1^{er} août 2020 au 30 août 2020, et ce, sans frais de location (incluant loyer de base, frais d'exploitation et taxes foncières) de la part du Locataire au Bailleur.

Début de la durée de location : Le 1^{er} septembre 2020

Durée de la location : Quinze (15) années avec une (1) option de renouvellement de cinq (5) ans.

Plans et devis des travaux d'aménagement du Locataire : Ils seront préparés par les professionnels du Locataire suivant le concept de ce dernier et seront fournis au Bailleur le 30 septembre 2019. Les plans relatifs aux éléments de base devront être remis aux professionnels du Locataire avant le 1^{er} mai 2019.

Exécution des travaux d'aménagement du Locataire : Ils seront effectués par le Bailleur (avec ses professionnels), sous le contrôle du Locataire et de ses professionnels, suivant les modalités prévues au Document.

Allocation financière pour travaux d'aménagement du Locataire : En sus des coûts reliés à la livraison de l'élément de base, le Bailleur versera au Locataire une allocation financière, sous forme de dépôt de garantie exécutoire, équivalente à sept cents dollars (700,00 \$) par mètre carré de superficie principale incluant les honoraires des professionnels du Locataire pour contribuer aux coûts des travaux d'aménagement du Locataire. La TPS et la TVQ seront ainsi exemptes pour le locataire.

Plans de blocage d'espaces : Le proposant devra fournir à ses frais un plan de « blocage d'espaces » illustrant l'emplacement exact des espaces, des accès, des ascenseurs, des colonnes ainsi que les escaliers, locaux techniques de même qu'un plan identifiant l'emplacement de chaque stationnement requis.

Heures d'affaires : Le CISSS sera ouvert à la population sept (7) jours par semaine, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et le samedi et dimanche de 8 h à 16 h. En conséquence, l'édifice devra permettre l'accès à la clientèle et fournir au CISSS les services de ventilation, climatisation et chauffage requis pour assurer un niveau de confort suivant les normes prévues au Bail pendant les heures d'affaires du CISSS ainsi que les services décrits au devis d'entretien ménager. Durant le terme du Bail, ces heures de fonctionnement peuvent varier selon les besoins du CISSS.

Espaces de stationnement extérieur ou intérieur : Le proposant devra mettre à la disposition du CISSS un minimum de cent cinquante (150) espaces de stationnement (+ 5) dont cent vingt-cinq (125) à moins de cent cinquante (150) mètres des locaux et vingt-cinq (25) adjacents à l'édifice dont quatre (4) réservés aux personnes à mobilité réduite, quatre (4) pour voitures électriques et un (1) débarcadère pour marchandise.

Informations et procédures : Le projet sera expliqué au cours d'une seule réunion d'information tenue à 10 h, le 18 octobre 2018 à l'Hôpital juif de réadaptation de Laval, Service des approvisionnements, 3205, Place Alton-Goldbloom, salle B-1151, Laval (Québec) H7V 1R2, par notre « Représentante », madame Lisa Munger, accompagnée de monsieur Michel Sicotte, de Devencore, courtier immobilier commercial (notre « Courtier »). Les documents de l'appel d'offres seront alors disponibles sur le site SEAO # AO-2018-023. Veuillez confirmer votre présence auprès de madame Lisa Munger et lui adresser vos demandes concernant l'appel d'offres par téléphone au 450 688-9550, poste 4305 ou par courriel à : lisa.munger.cisslav@ssss.gouv.qc.ca.

Date limite de réception : Pour être considérées, les propositions devront être remplies sur le Formulaire de proposition du Document et reçues, avant 14 h, le 13 novembre 2018, adressées à madame Lisa Munger, Hôpital juif de réadaptation, Service des approvisionnements, 3205, Place Alton-Goldbloom, bureau B-1102, Laval (Québec) H7V 1R2.

Elles seront ouvertes le même jour à 14 h et devront être accompagnées d'un cautionnement au montant correspondant à 10 % du loyer annuel de la première année de la proposition excluant les taxes foncières présentées ou d'un chèque certifié du même montant fait au nom du CISSS de Laval. Une lettre de crédit irrévocable du même montant d'une institution financière reconnue constitue une garantie suffisante. Les propositions présentées devront être conformes aux règlements d'urbanisme et de zonage en vigueur au jour de l'adjudication du contrat au proposant. Les propositions doivent être valides pour cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des propositions.

Le CISSS de Laval n'est pas tenu d'accepter ni la plus basse ni aucune autre des propositions présentées.

Lisa Munger, agente d'approvisionnement
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Avis public



DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de promouvoir la mobilité durable (dossier 1186399006)

AVIS EST DONNÉ aux personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et des zones contiguës des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Rosemont-La Petite-Patrie et du Sud-Ouest et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum :

1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 septembre 2018 le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance du 9 octobre 2018, le second projet de règlement CA-24-282.116 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de promouvoir la mobilité durable.

Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

2. OBJET DU SECOND PROJET

Ce second projet de règlement vise, entre autres, à éliminer l'obligation de fournir des unités de stationnement pour automobile pour l'ensemble des usages sur le territoire, de bonifier les exigences minimales de stationnement pour vélo, de permettre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques en façade et dans toutes les cours selon certaines conditions et d'exiger l'aménagement d'un certain nombre d'unités de stationnement équipées pour la recharge d'un véhicule électrique dans les projets autres que résidentiel dont l'aire de stationnement comprend 20 unités de stationnement et plus.

3. DISPOSITIONS SOUMISES À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

les articles 2, 3, 9 à 17 et 19 à 22 ayant pour objet d'éliminer l'obligation de fournir un nombre minimal d'unités de stationnement pour véhicule automobile pour l'ensemble des usages sur le territoire;

les articles 4 à 6 ayant pour objet de permettre à certaines conditions l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la façade et en cour avant;

l'article 18 ayant pour objet d'exiger l'aménagement d'un certain nombre d'unités de stationnement équipées pour la recharge d'un véhicule électrique dans les projets autres que résidentiel dont l'aire de stationnement comprend 20 unités de stationnement et plus.

Une telle demande vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle le règlement s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient la demande.

4. TERRITOIRES VISÉS

Une demande relative à cette disposition peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement de Ville-Marie et des zones contiguës situées dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Rosemont-La Petite-Patrie et du Sud-Ouest.

Le plan illustration l'ensemble des zones du territoire de l'arrondissement et ses zones contiguës peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante www.ville.montreal.qc.ca/villemarie : aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est durant les heures normales de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

5. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si leur nombre dans la zone n'excède pas 21, par au moins la majorité d'entre elles;

- être reçue avant 16 h 30, le 22 octobre 2018, à l'adresse suivante :

Demandes de participation à un référendum
a/s de M^{re} Domenico Zambito, Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie
800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

6. PERSONNE INTÉRESSÉE

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 9 octobre 2018 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

et

- être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, être depuis au moins six (6) mois, au Québec;

ou

- être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c F-2.1), dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 9 octobre 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c F-2.1).

7. ABSENCE DE DEMANDE

Ce second projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les dispositions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Le second projet de règlement peut être consulté, de 8 h 30 à 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Fait à Montréal, le 13 octobre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS PUBLIC



ORDONNANCES

À sa séance du 9 octobre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 584, P-1, o. 533, 01-282, o. 213, CA-24-085, o. 128, CA-24-085, o. 129, P-12-2, o. 135, C-4.1, o. 223 et 17-079, o. 2 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 8^e partie, A);

- E-7.1, o. 57 permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis pour l'année 2019;

- 5984, o. 140 exemptant le propriétaire du bâtiment projeté sur le lot 1 338 890 (2025-2029, rue Peel), de l'obligation de fournir 31 unités de stationnement;

- 5984, o. 141 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2050, rue Mansfield, de l'obligation de fournir 9 unités de stationnement.

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), le civisme, le respect et le propreté (CA-24-085), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), les calèches (17-079), l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1) et les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; elles peuvent être consultées aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 13 octobre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Célestina ARSENAULT, en son vivant domiciliée au 4995, Bellechasse, appartement 11, Montréal, province de Québec, est décédée à Montréal, le 3 février 2018. Un inventaire des biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de VALLEE & VALQUETTE, NOTAIRES INC., au 2665, rue Beaubien Est, Montréal, Québec, H1Y 1G8.

Fait à Montréal, le 11 octobre 2018

Andréa COMEAU, liquidatrice

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession Serge TURGEON, né le 12 mars 1946, en son vivant domicilié et résidant au 1930, Amélia Earhart, en la ville de Montréal, province de Québec, et décédé le 18 mai 2004 à Montréal. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, province de Québec, H2Y 2W8.

Montréal le 13 octobre 2018

Beauchamp et Gilbert, Notaires

Avis est donné selon l'Article 795 du Code Civil du Québec que Raymond Darveau, résidant au 875 rue Nadon, Ste-Thérèse-de-Blainville, (Québec), J7E 2P1 est décédé(e) le 25 Janvier 2018. L'inventaire des biens est détenu aux bureaux de La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse situés au 1002 Sherbrooke ouest, bureau 540, Montréal (Québec), H3A 3L6 pour fins de consultation.

PRENEZ AVIS que Danny (Sylvain) Bouchard, en son vivant domicilié au 141, rue Provost, Château-guay (Québec) J6J 2Y6, est décédé le 7 avril 2018. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par toute personne ayant un intérêt au domicile du liquidateur, au 3585, rue Émile, Saint-Hubert (Québec) J3Y 5L2.



Les petits frères des Pauvres

La famille des personnes âgées seules

Pour donner
1.866.627.8653

Suite des avis de la page A 6

EN BREF



Lara Alqasem
JACK GUEZ AGENCE FRANCE-PRESSE

Israël maintient l'interdiction d'entrer à une étudiante américaine

TEL-AVIV — Un tribunal israélien a confirmé vendredi l'interdiction d'entrée en Israël d'une étudiante américaine bloquée à l'aéroport de Tel-Aviv depuis 10 jours pour son soutien supposé au mouvement pro-palestinien de boycottage d'Israël. Lara Alqasem, 22 ans, est l'un des cas les plus médiatisés de refus d'accès au territoire israélien en vertu d'une loi controversée adoptée en 2017 qui permet d'interdire l'entrée aux partisans du mouvement BDS (Boycott, désinvestissement et sanctions) appelant au boycottage économique, culturel ou scientifique d'Israël. « Tout État qui se respecte défend ses intérêts et ceux de ses citoyens, et a le droit de combattre les actions de boycottage contre ses ventes à l'étranger et sa culture, ainsi que les atteintes à son image », a tranché le tribunal.

Agence France-Presse

Schengen : Bruxelles appelle à cesser les contrôles aux frontières

LUXEMBOURG — La Commission européenne a appelé vendredi à « mettre fin » à la prolongation des contrôles aux frontières à l'intérieur de l'espace Schengen, une mesure censée être exceptionnelle, mais qui est régulièrement reconduite par plusieurs pays. « Je ne peux pas imaginer l'Europe avec des frontières intérieures fermées. Nous ne permettrons jamais à l'Europe de revenir à son passé », a affirmé le commissaire européen aux Migrations, Dimitris Avramopoulos, lors d'une réunion à Luxembourg des ministres de l'Intérieur des 28. Six pays ont réintroduit depuis 2015 des contrôles dans l'espace Schengen (la France, l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Suède, la Norvège), utilisant des dérogations légales au principe de la libre circulation dans cette zone.

Agence France-Presse

Moon appelle Washington à avancer sur une déclaration de paix

SÉOUL — Le président sud-coréen, Moon Jae-in, a appelé Washington vendredi à avancer vers une déclaration officielle de la fin de la guerre de Corée, réclamée par la Corée du Nord, au moment où les deux alliés semblent de plus en plus diverger en ce qui concerne Pyongyang. Washington rechigne à une déclaration de paix pour mettre fin à la guerre qui s'est achevée en 1953 sur un armistice, demandant au préalable que le Nord prenne d'avantage de mesures pour la dénucléarisation. « Déclarer la fin de la guerre constituerait une déclaration politique selon laquelle les États-Unis mettent un terme à des décennies de relations hostiles avec le Nord », a déclaré M. Moon. « Le Nord a arrêté tous ses tests nucléaires et balistiques et démantelé son seul site d'essais nucléaires », a-t-il plaidé.

Agence France-Presse

Disparition de Khashoggi : une délégation saoudienne en Turquie

LUANA SARMINI-BUONACCORSI
RAZIYE AKKOC
À ANKARA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Une délégation saoudienne est arrivée en Turquie pour des entretiens portant sur l'enquête liée au sort du journaliste saoudien dissident Jamal Khashoggi à Istanbul, au moment où Riyad est accablé par des révélations lui imputant sa disparition ou son assassinat.

Une source diplomatique turque a déclaré vendredi à l'AFP que la délégation saoudienne était arrivée à Ankara. Selon l'agence de presse étatique Anadolu, elle devait rencontrer des responsables turcs pendant la fin de semaine.

Ibrahim Kalin, le porte-parole de la présidence turque, a annoncé jeudi soir la formation d'un « groupe de travail » turco-saoudien pour tenter d'élucider le mystère de la disparition du journaliste.

L'éditorialiste critique du pouvoir saoudien et collaborateur du *Washington Post* n'a plus donné signe de vie depuis son entrée, pour des démarches administratives, au consulat d'Arabie saoudite à Istanbul le 2 octobre.

Des responsables turcs ont affirmé qu'il y avait été assassiné par des agents saoudiens. Riyad dément cette allégation et maintient, sans preuves à l'appui, qu'il a quitté le bâtiment.

Selon le *Washington Post*, Ankara aurait affirmé à Washington qu'il détient des enregistrements audio et vidéo montrant comment Khashoggi a été « interrogé, torturé puis tué » à l'intérieur du consulat, avant que son corps soit démembré.

Une montre intelligente

L'Arabie saoudite a donné mardi son feu vert à une fouille de son consulat à Istanbul, mais celle-ci n'avait toujours pas eu lieu vendredi.

Riyad s'est félicité vendredi soir de la formation d'un groupe de travail chargé d'élucider les conditions de la disparition de Jamal Khashoggi, a indiqué une



Des gardes de sécurité surveillent l'entrée du consulat d'Arabie saoudite à Istanbul, vendredi.

PETROS GIANNAKOURIS ASSOCIATED PRESS

source officielle saoudienne.

Ce responsable cité par l'agence officielle saoudienne SPA a qualifié de « pas positif » la décision de la présidence turque « d'accepter la demande du Royaume d'Arabie saoudite de réunir des spécialistes des deux pays pour déterminer les conditions de la disparition » du journaliste.

Par ailleurs, les quotidiens *Sözcü* et *Milliyet* ont rapporté vendredi que M. Khashoggi portait, lorsqu'il est entré au consulat, une « montre intelligente » connectée à un téléphone qu'il avait laissé entre les mains de sa fiancée, Hatice Cengiz.

Les deux journaux affirment que des enregistrements audio ont ainsi été transmis au téléphone et qu'ils sont actuellement examinés par la justice.

Justin Trudeau dit être ferme face à l'Arabie saoudite

Justin Trudeau a déclaré vendredi que le Canada était « très préoccupé » par la disparition du journaliste américain Jamal Khashoggi, même si le premier ministre reconnaît que les informations sont pour l'instant parcellaires dans ce dossier.

Interrogé par les journalistes au Sommet de la Francophonie, en Arménie, M. Trudeau a ajouté que le Canada déployait depuis plusieurs années en Arabie saoudite un important effort diplomatique sur la question des droits de la personne et qu'il avait eu personnellement une conversation avec le roi Salmane ben Abdelaziz Al Saoud au printemps dernier.

Le premier ministre a soutenu que le Canada maintiendra une posture claire et ferme pour défendre les droits de la personne dans le monde, « quel que soit l'interlocuteur ».

La controverse survient après le conflit diplomatique entre le Canada et le royaume saoudien, déclenché lorsque la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, a appelé à la libération immédiate d'activistes détenus, dont Samar Badawi, militante des droits des femmes et sœur du blogueur Raif Badawi, lui-même emprisonné depuis 2012 pour avoir critiqué des leaders religieux.

La Presse canadienne

III TURQUIE

Le pasteur américain Brunson libéré

FULYA OZERKAN
À ALIAGA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Un tribunal turc a remis en liberté, vendredi, le pasteur américain Andrew Brunson, dont la détention puis l'assignation à résidence en Turquie ont suscité une grave crise entre Ankara et Washington.

Le tribunal à Aliaga, dans la région d'Izmir (ouest), a condamné le pasteur à trois ans et un mois de prison, mais l'a remis en liberté en tenant compte du temps qu'il a déjà passé en prison et de son comportement pendant son procès.

Andrew Brunson s'est vu infliger cette peine de prison après avoir été reconnu coupable de « soutien à des organisations terroristes », en l'occur-

rence le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatistes kurdes) et le réseau de Fethullah Gülen, le prédicateur accusé par Ankara d'avoir orchestré le putsch manqué de juillet 2016.

Le tribunal a en outre accédé aux demandes des procureurs de lever l'assignation à résidence et l'interdiction de quitter le territoire turc imposées à Andrew Brunson, qui pourra ainsi quitter le pays.

Le président américain, Donald Trump, s'est félicité de sa libération. « Mes pensées et prières vont au pasteur Brunson, et nous espérons le revoir rapidement et sans encombre à la maison », a-t-il écrit sur Twitter. Dans un précédent message, Donald Trump avait indiqué « travailler très fort » pour faire libérer M. Brunson.

Andrew Brunson, 50 ans, a quitté le

tribunal à l'issue de l'audience et s'est rendu chez lui à Izmir à bord d'un convoi de voitures. Son avocat américain, Jay Sekulow, a indiqué dans un communiqué que le pasteur « s'apprête à rentrer aux États-Unis ».

Sanctions américaines

« Je suis un homme innocent. J'aime Jésus, j'aime la Turquie », a déclaré pendant l'audience le pasteur, portant un costume sombre sur une chemise blanche.

Installé en Turquie depuis une vingtaine d'années, il était à la tête d'une petite église protestante à Izmir. Il démentait en bloc les accusations d'activités « terroristes » qui pesaient contre lui.

La crise diplomatique alimentée par cette affaire entre ces deux pays alliés au sein de l'OTAN a provoqué un effondrement en août de la livre, la monnaie turque, et mis en lumière les fragilités de l'économie turque.

Son cas a été brandi par des conservateurs chrétiens américains, une importante base électorale pour le président Donald Trump, qui a qualifié Andrew Brunson de « merveilleux pasteur chrétien » et d'« otage patriote ».

Washington a haussé le ton et imposé une série de sanctions à la Turquie

après le refus du tribunal de libérer le pasteur lors d'une précédente audience en juillet.

Le 10 août, notamment, Washington a doublé les droits de douane sur l'acier et l'aluminium de provenance turque, ce à quoi la Turquie a immédiatement répliqué en prenant une mesure similaire.

Selon Anthony Skinner, du cabinet de consultants en risques Verisk Maplecroft, l'économie turque « se serait trouvée sous des pressions encore plus accrues » si le pasteur n'avait pas été libéré. « Washington aurait probablement imposé de nouvelles mesures punitives ».

Outre le cas de Brunson, les États-Unis dénoncent aussi l'incarcération de plusieurs Américains en Turquie, dont Serkan Gölge, un scientifique de la NASA, ainsi que de deux employés turcs de missions diplomatiques américaines.

Un autre dossier qui nourrit les tensions entre les deux pays est celui de la banque publique turque Halkbank, dont l'ex-directeur général adjoint, Mehmet Hakan Atilla, a été condamné en mai par un tribunal américain à 32 mois de prison après avoir été reconnu coupable de contournement des sanctions américaines contre l'Iran.

III LES 50 ANS DU PQ

Rallier
les forces vives

C

en'est certes pas dans l'allégresse que les péquistes soulignent les 50 ans de la fondation du Parti québécois, issu de la fusion du Mouvement Souveraineté-Association (MSA) de René Lévesque et du Ralliement national (RN), une formation de droite dirigée par l'ex-créditiste Gilles Grégoire. Deux semaines plus tard, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), de Pierre Bourgault, un parti socialiste, se sabordait pour rejoindre le nouveau parti. On le voit : le PQ était une large coalition aux tendances divergentes et impétueuses à côté de laquelle la Coalition avenir Québec a l'air d'une sage chorale qui chante à l'unisson.

L'heure n'est donc pas à de festives célébrations pour les péquistes, dont le parti a obtenu son pire score de l'histoire en pourcentage des voix. De fait, les deux partis qui se sont partagé le pouvoir depuis 50 ans amorcent une difficile période de reconstruction. Du côté du Parti libéral, le directeur de la dernière campagne, Alexandre Taillefer, semble avoir quelques idées bien arrêtées sur le sujet ; dans le milieu des affaires, on dit d'ailleurs qu'on apprend bien davantage de ses échecs que de ses réussites. Au Parti québécois, la réflexion est d'autant

ROBERT
DUTRISAC

plus vitale qu'elle doit porter non seulement sur l'avenir d'un parti, mais aussi sur celui du mouvement souverainiste.

Il serait présomptueux de notre part de proposer des solutions toutes faites qui régleraient d'un coup de baguette magique les sérieux problèmes du PQ, un parti plongé dans une situation qui nécessitera d'intenses réflexions et échanges. Allons-y toutefois de quelques observations.

D'entrée de jeu, mentionnons que les problèmes du PQ ne datent pas d'hier. Déjà, la défaite de 2014 avait fait dire à bien des péquistes, comme Alexandre Cloutier, que le parti devait être reconstruit et son programme, réécrit. Et Jean-François Lisée a fait la preuve que la solution ne passe pas par des stratégies fines où l'option souverainiste est mise sous le boisseau et son actualisation, reportée à des calendes plus ou moins grecques.

Les mouvements d'indépendance nationale s'appuient sur les forces vives d'une société. C'était évidemment le cas dans les années 1970, où le PQ de René Lévesque incarnait un mouvement social et culturel, un projet de société résolument progressiste. En Écosse, par exemple, le Scottish National Party a rallié les écologistes, les féministes, les pacifistes, et il se présentait comme le parti anti-austérité, supplantant dans ce rôle le Parti travailliste. L'indépendance se fait avec les progressistes et non pas avec les réactionnaires.

L'identité du peuple québécois fait forcément partie de l'équation : si nous étions « *Canadians first and foremost* » comme la majorité des citoyens de la fédération, l'enjeu de l'indépendance ne se poserait évidemment pas. Mais les questions identitaires ne doivent pas occulter le fait que le projet porte sur la liberté politique d'une nation pluraliste. Le PQ a commis une grave erreur en insistant sur le caractère identitaire de sa charte des « valeurs québécoises », tentant d'exploiter les sentiments chauvins et xénophobes d'une frange réactionnaire de la population sous le couvert d'une défense de nobles principes républicains. Trop radical, ce projet de charte, qui divisait l'électorat, n'a fait qu'éloigner des citoyens — des jeunes, en particulier — de l'option souverainiste.

Si l'accession à l'indépendance est l'affaire des forces vives d'une nation, le PQ, pour assurer son avenir, doit pouvoir les rallier. Ses orientations clairement sociales-démocrates ne devraient pas l'en empêcher. Nous croyons aussi que le PQ, avec son programme, est davantage en phase avec la population que Québec solidaire, dont le programme exhale des relents marxistes-léninistes dès qu'on s'en approche de trop près.

Or, la liberté politique du Québec n'a plus la cote. L'indépendance n'est plus essentielle quand il s'agit de se réaliser sur le plan individuel ici ou ailleurs sur la planète. Pour certains, il y a quelque chose de satisfaisant à vivre chacun pour soi dans un « État post-national » qui n'a pas d'identité propre, comme l'a affirmé Justin Trudeau, citoyens du monde transportés par une utopie mondialisée, partisans d'un cosmopolitisme apolitique.

Un jour ou l'autre, nous en reviendrons. Et comme la question nationale demeure irrésolue, le projet indépendantiste demeure pertinent. Le PQ n'a d'autre choix que de le porter avec détermination. Même si rallier à nouveau les forces vives de la nation représente une énorme tâche tant pour le parti fondé par René Lévesque que pour l'ensemble du mouvement souverainiste.

JUSTIN COURTISANT DES LEADERS AFRICAINS
POUR OBTENIR UN SIÈGE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU...

LETTRES

Le crucifix
n'est pas un bien
patrimonial

Témoin fondateur de la foi chrétienne, le crucifix n'a pas sa place dans les lieux du pouvoir. Toute sa vie, Jésus-Christ a rejeté les honneurs et les richesses, les pouvoirs et les ors du pouvoir, ce n'est pas pour finir en objet patrimonial au même titre qu'une colonne en marbre ou un buste en bronze. C'est lui qui, le premier, a fait la distinction entre le spirituel et le temporel : « Mon Royaume n'est pas de ce monde », en rupture totale avec l'État antique qui, « étroitement lié à la religion, venait d'elle et se confondait avec elle » (F. de Coulanges, *La cité antique*). La présence du crucifix à l'Assemblée nationale altère l'image de notre démocratie et dénature le sens de la crucifixion. Elle nous ramène à l'époque révolue de l'alliance du trône et de l'autel quand le pouvoir était partagé exclusivement entre « ces deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur » (V. Hugo, *Hernani*).

Si, pendant un siècle et demi, de l'Acte de Québec de 1774 à la Révolution tranquille, l'Église était associée au pouvoir civil,

cela était dû à des circonstances historiques et a, du reste, retardé l'avènement d'une démocratie avancée. Il est temps d'accorder nos institutions avec l'évolution des mentalités, et de « rendre à l'État ce qui lui appartient et à Dieu ce qui lui appartient », par conséquent, que les couleurs et les symboles de Jacques Cartier et de Samuel de Champlain, la croix et le lys, témoins fondateurs de la nation, remplacent le crucifix au Salon bleu. Cela s'appelle la séparation de l'État et de la religion, idée libérale qui fonde notre démocratie et lui donne tout son éclat.

Sam Haroun, auteur
Le 12 octobre 2018

Le mouvement
des indignés

Ce mouvement est connu partout dans le monde entier. Il est apolitique et est orienté vers le citoyen. Il n'est pas lié à un parti politique ni à une organisation syndicale. C'est un mouvement qui est pacifique et il s'est installé dans plus de 1500 villes dans le monde entier, et ce, en peu de temps.

Les indignés réclament une restructuration de l'économie, mais surtout une répartition des pouvoirs qui favorisent davantage les citoyens. On désire de réelles dé-

mocraties. On veut en finir avec le bipartisme politique entre les deux principaux partis de chaque pays qui ne pensent qu'au pouvoir et on dit non à la corruption.

Le droit au travail, à la culture, à la santé, à l'éducation et au logement représente les droits de base prônés par les indignés. Ils rêvent d'un monde plus égalitaire. C'est une économie mondiale barbare que les indignés dénoncent.

Ils refusent que les peuples paient le prix de la crise financière et ils demandent une vraie démocratie et une révolution éthique.

On proteste et on revendique partout contre la précarité liée à la crise financière et au pouvoir de la finance.

C'est à cause du chômage, des petits boulots et des petits salaires que nos économies ont besoin de toujours plus de dettes.

Il y a beaucoup trop de diplômés n'ayant pas réussi à s'insérer dans la société et les jeunes sont deux fois plus touchés par le chômage que le reste de la société.

Les indignés croient aussi que c'est seulement en donnant au plus grand nombre un vrai emploi et une vraie capacité de négociation sur les salaires qu'on sortira durablement de l'emprise du pouvoir de la finance et espérer une plus grande justice sociale.

Mario Leclerc
Pointe-Claire, le 11 octobre 2018

LIBRE OPINION

L'éducation à la citoyenneté numérique, pour des
lendemains meilleurs

Marie-Claude Gauthier
Maman, citoyenne, enseignante
de français au secondaire
et doctorante en psychopédagogie

Le débat qui mobilise les réseaux sociaux, notamment celui concernant l'auteure-compositrice-interprète Safia Nolin, est racoleur, fielleux et contre-productif. Une insulte à sa poésie. Il suffit de jeter un œil sur Facebook, Twitter ou sur le fil de commentaires apparaissant dans une récente chronique de Marc Cassivi dans *La Presse+* pour mesurer l'ampleur de la hargne qui habite des centaines, voire des milliers de lecteurs malhabiles et méprisants. Ma colère est telle devant ce déversement de haine que je m'en remets à l'écriture, pour dénoncer, certes, mais aussi pour m'en débarrasser, comme disait Romain Gary.

Les sources de ma colère sont doubles. Comme enseignante de français au secondaire, je tente, jour après jour, de convaincre mes élèves de plonger dans des œuvres littéraires riches et humanistes. Je

m'évertue à les convaincre, avec toute la passion et l'optimisme qui m'habitent, que la littérature nous aide à vivre et à comprendre le monde qui nous entoure ; que la littérature fait de nous des êtres plus empathiques. Or, l'empathie est un des grands remèdes pour mettre un frein à la violence verbale et écrite dont sont quotidiennement victimes les marginaux de notre société : les pas beaux, les vieux, les gros, les *pôvres*... les génies, aussi!

En début d'année, l'œuvre théâtrale *Incendies*, de Wajdi Mouawad, œuvre apolitique dénonçant l'ignorance qui nourrit le fil de la colère en contexte de guerre, les a d'abord bouleversés, confrontés, enragés... À leur mesure, mes élèves ont vécu une espèce de catharsis qui les aidera, j'en suis sûre, à poser un regard plus compatissant sur tous les réfugiés qu'ils côtoient sans les connaître. En novembre, c'est l'univers de Momo, un fils de pute de 10 ans, personnage marquant du roman *La vie devant soi*, qui les émouvra. Tout droit sortie du passé

et de l'imaginaire de l'un des plus grands écrivains humanistes du XX^e siècle, Romain Gary, cette histoire à la fois lumineuse et cruelle les poussera à se questionner sur la réalité des marginaux de notre société. Comment en sont-ils venus là ? Quel est leur parcours ? Qu'est-ce qui explique leur vie atypique ? Ces questions, nous nous les poserons ensemble pour tenter de comprendre la détresse qui habite les personnages et, par extension, les humains.

Pendant ce temps, certains médias, sociaux ou non, voguent à contre-courant et réduisent à néant toutes les tentatives d'éduquer... à coups de chroniques démagogiques, de raccourcis intellectuels et de commentaires haineux. Est-ce le modèle que l'on veut donner à notre jeunesse qui peine à trouver sa place dans l'immensité du monde 3.0 ?

Un monde rempli de haine

En 2012, en plein cœur de la crise qui a secoué l'Égypte, plusieurs ont salué le pouvoir libérateur des réseaux sociaux. On a cru alors que

Tapis derrière l'anonymat,
des millions d'internautes
alimentent désormais le fil
de la colère des uns et
l'ignorance des autres
avec des propos
approximatifs, souvent
dénusés de sens, gratuits
et haineux

les plus opprimés disposaient enfin d'un outil de communication puissant pour espérer faire la révolution et aspirer à un monde plus libre, plus égalitaire. Cette révolution tant espérée n'a malheureusement pas vraiment eu lieu. Mais les réseaux sociaux, eux, sont bien enracinés et sont plus populaires que jamais. En effet, tapis derrière l'anonymat, des millions d'internautes alimentent désormais le fil de la colère des uns et l'ignorance des autres avec des propos approximatifs, souvent dénués de sens, gratuits et haineux.

Comme réponse à cette épouvan-

table réalité, plusieurs bien-pensants, largement cités dans les médias, se qualifiant tantôt de philosophes tantôt de sages, ne voient pas encore l'utilité d'intégrer le numérique à l'école : « Gardons la technologie loin de nos enfants ! Faisons de l'école un sanctuaire ! » Quelle hypocrisie ! Les jeunes ont plus que jamais besoin qu'on leur apprenne à lire et qu'on les éduque à la citoyenneté numérique. Il s'agit d'une urgence nationale. L'école doit prendre ses responsabilités, de concert avec les parents, afin que les influenceurs de ce monde, ceux qui nourrissent en ce moment la polémique pour accroître leurs cotes d'écoute, leur tirage ou leur nombre de votes, soient un jour obligés de dire ou d'écrire des propos intelligents et nuancés pour espérer qu'un public sensible, allumé et bien informé leur tende l'oreille.

En attendant ce moment, à l'instar de Safia Nolin, j'aimerais bien me protéger de la violence ambiante en errant comme un fantôme amnésique dans les rues de Limoilou...



ISTOCK

Pas de solution magique aux fausses nouvelles

Extraits condensés de l'introduction de l'ouvrage *Les fausses nouvelles, nouveaux visages, nouveaux défis*, publié cette semaine aux Presses de l'Université Laval, sous la direction de Florian Sauvageau, Simon Thibault et Pierre Trudel.

Florian Sauvageau et Simon Thibault
Respectivement professeur émérite de l'Université Laval
et professeur adjoint en sciences politiques à l'Université de Montréal

Régions d'entrée un problème de vocabulaire. Les *fake news*, cette expression que Donald Trump a largement contribué à propager, ne sont pas tout à fait des fausses nouvelles. En anglais, on distingue les *fake news* (des « imitations » ou « simulacres » de nouvelles) des *false news* (des nouvelles inexactes ou erronées). En français, on ne fait pas la distinction. On parle, globalement, de fausses nouvelles, une traduction imparfaite de *fake news*, mais que nous retenons parce que le terme est largement répandu... et faute de mieux.

Essayons de préciser les contours de l'expression. Le terme *fake news* est un concept polysémique et politiquement controversé. Le journaliste canadien Craig Silverman, longtemps basé à Montréal, serait à l'origine de la propagation récente de cette notion qu'il se

souvent d'avoir utilisée pour la première fois dans un *tweet* le 14 octobre 2014. Il dénonçait alors la fausse nouvelle d'un site de *fake news*, le national-report.net, qui annonçait la mise en quarantaine d'une ville du Texas après qu'une famille eut prétendument contracté l'Ebola, un virus fort contagieux qui a fait des milliers de morts lors d'une épidémie en Afrique de l'Ouest de 2014 à 2016.

Le travail de Silverman sur les fausses nouvelles était à cette époque peu connu. Cette situation changea à l'automne 2016 après ses articles fracassants sur l'ampleur de ce phénomène sur Internet dans le cadre de l'élection présidentielle américaine. Depuis, Donald Trump, lui-même pécheur impénitent et coupable de milliers d'affirmations fausses depuis son assermen-

tation, a fréquemment utilisé cette formule sur Twitter ou en entrevues, en changeant le sens, et pour attaquer les médias et les journalistes qui, à ses yeux, produisaient des reportages erronés ou orientés.

En vérité, une grande confusion règne autour de ce concept dont on parlait peu avant l'arrivée de Trump au pouvoir. En avril 2018, un sondage effectué aux États-Unis par la Monmouth University révélait que 25 % des répondants jugeaient que le terme *fake news* s'appliquait « seulement aux histoires où les faits sont faux », alors que 65 % jugeaient que cela s'appliquait aussi « à la façon dont les médias d'information prennent des décisions éditoriales sur ce qu'ils choisissent de rapporter ». On peut se demander si l'interprétation que colporte Donald Trump ne se reflète pas en partie dans les résultats de cette enquête et dans la compréhension que le public américain a des *fake news*.

Au-delà de leur popularité et de leurs mutations récentes sur Internet, les fausses nouvelles restent toutefois un vieux phénomène. Aux États-Unis, des canulars et des histoires abracadabrantes et forgées de toutes pièces, publiées notamment dans les tabloïds

Les rubriques de vérifications des faits mises en place par plusieurs médias sont sans doute utiles, mais cela ne suffit pas

vendus dans les supermarchés, ont marqué l'histoire du journalisme. Les fausses nouvelles ont aussi été au cœur de campagnes de propagande pour servir les intérêts d'acteurs politiques, militaires et autres. De fait, l'histoire du XX^e siècle fournit, lors des conflits, maints exemples d'opérations de propagande et de fausses histoires destinées soit à conforter l'opinion publique, soit à faire peur à l'adversaire.

Mais si le débat d'aujourd'hui se situe dans une perspective historique certaine, les défis que pose la transmission rapide de quantités énormes de messages à des milliers de personnes (notamment grâce à des robots ou bots) exigent de nouvelles réponses. Plusieurs s'inquiètent de l'impact de cette désinformation sur la qualité de notre expérience démocratique que mettrait déjà en péril l'infrastructure technique de la Toile en nous alimentant d'information reflétant nos préférences et en nous enfermant ainsi dans des chambres d'échos. D'autres avancent que la multiplication des fausses nouvelles, répandues par les trolls et les bots à la solde d'acteurs aux visées partisans, idéologiques et géostratégiques, menacerait l'intégrité de nos consultations démocratiques, comme lors de l'élection américaine de novembre 2016.

Journalistes et universitaires

Qu'en est-il? Les fausses nouvelles constituent-elles le danger annoncé? Comment contrer le phénomène? Faut-il faire confiance à Facebook et à ses semblables qui réitèrent régulièrement leurs promesses de limiter la diffusion des fausses nouvelles? Quel est le rôle des journalistes? Les rubriques de vérifications des faits mises en place par plusieurs médias sont sans doute utiles, mais cela ne suffit pas. À l'ère des robots, des usines à rumeurs et des masses d'information, les journalistes doivent repenser leurs méthodes. Craig Silverman plaide, par exemple, pour une collaboration accrue des journalistes et des universitaires et considère « l'apport de la recherche et de l'informatique indispensable à sa démarche journalistique ».

Faut-il souhaiter l'intervention de l'État, comme en Allemagne et en France? Si oui, comment le faire sans restreindre la liberté d'expression et verser dans la censure? Qui décidera qu'une nouvelle est fautive ou pas? En France, le projet de loi sur la manipulation de l'information a donné lieu à de nombreuses critiques, notamment dans la presse. En juin dernier, le journal *Le Monde* a coiffé un éditorial de son directeur du titre « *Loi sur les fake news: la confiance dans l'information ne se décrète pas* ». Il faut en effet plutôt fournir au citoyen des outils lui permettant de déterminer lui-même la valeur de l'information qu'on lui propose. Les programmes d'éducation aux médias vont dans ce sens. Au Québec, il reste à adapter ces programmes aux nouvelles façons de s'informer et à leur accorder l'importance et les ressources qu'exigent les nouveaux visages de la manipulation de l'information. En sachant bien qu'il n'y a pas de solution magique au problème des fausses nouvelles.

Derrière le soutien à la candidate rwandaise, une formidable convergence d'intérêts

Patrick Mbeko
Journaliste indépendant résidant à Montréal

Dans son ouvrage *Principes élémentaires de propagande de guerre*, la professeure Anne Morelli fait observer que « la guerre a généralement pour mobile la volonté de domination géopolitique, accompagnée de motivations économiques ». Mais, ajoute-elle, ces mobiles « sont inavouables à l'opinion publique ». Il en est de même en politique, où toute vérité n'est pas toujours bonne à dire quand vient le temps d'expliquer certaines décisions.

Un article de RFI (Radio France internationale) permet de mieux comprendre les raisons qui ont poussé la France à appuyer la candidature de la ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Et ce, contre l'avis des personnalités françaises et des organisations de défense des droits de la personne. Il n'est pas seulement question de « valeurs démocratiques » et de « candidature portée par l'Afrique », comme se plaisent à le déclarer les responsables français, mais aussi d'inavouables enjeux économiques et géopolitiques.

En effet, derrière le soutien apporté à la candidate rwandaise, il y a une formidable convergence d'intérêts écono-



Emmanuel Macron et Louise Mushikiwabo
LUDOVIC MARIN AGENCE FRANCE-PRESSE

miques et géopolitiques. Le journaliste Antoine Glaser, spécialiste de l'Afrique, rappelle que l'Hexagone s'est toujours servi de l'OIF comme un instrument pour défendre ses intérêts. « Sous François Hollande, la France n'ayant plus les moyens a passé la main au Canada, qui a imposé la candidature de Michaëlle Jean », dit-il.

Emmanuel Macron tente aujourd'hui de reprendre la main en soutenant la candidature du Rwanda, qui exerce une influence disproportionnée dans la région des Grands Lacs grâce au soutien que lui apportent les États-Unis, la

Grande-Bretagne et Israël. « Pour le pragmatiste Emmanuel Macron, normaliser les relations avec le Rwanda permettra à la France de reprendre sa place dans la région économiquement stratégique des Grands Lacs où les Américains sont omniprésents depuis Bill Clinton », observe le journaliste Pascal Airault, coauteur d'un ouvrage sur la Francophonie.

Antoine Glaser abonde dans son sens, soulignant qu'avec cet appui à M^{me} Mushikiwabo, Emmanuel Macron « réconcilie la France avec le Rwanda d'une part et s'assure d'autre part que la direction de l'OIF revient à l'Afrique ». « C'est un coup de maître digne d'un champion d'échecs, car personne ne sait mieux que le président français que désormais la sauvegarde des intérêts de la France passe par les chefs d'État africains. Cela peut paraître très cynique, mais c'est ainsi », analyse-t-il.

Dans cet univers « francophonien » bousculé par la candidature de Louise Mushikiwabo, la France n'est pas le seul État occidental à privilégier ses intérêts géopolitiques et économiques au détriment de la langue française, mais aussi de la démocratie et des droits de la personne, dont l'OIF se targue pourtant d'être la défenseuse. Selon les médias français, le premier ministre Justin Trudeau a troqué la candidature de Michaëlle Jean en échange d'appuis dans

la campagne du Canada au Conseil de sécurité des Nations unies.

La position de Paris et d'Ottawa dans cette affaire est d'autant plus surprenante que l'actuel pouvoir rwandais, qui a la réputation d'être l'un des régimes les plus répressifs de la planète, est soupçonné d'avoir commandité les assassinats des ressortissants français et canadiens dans les mois qui ont suivi le génocide de 1994 au Rwanda. Des officiers proches de l'actuel homme fort du Rwanda, Paul Kagame, sont dans le collimateur de la justice française et espagnole.

Tout laisse donc penser que, entre les valeurs démocratiques prônées par l'OIF et les intérêts géopolitiques et économiques, le Canada et la France, toujours prompts à faire la leçon aux Mugabe et Kim Jong-un de ce monde, ont opté pour la tyrannie rwandaise incarnée par Louise Mushikiwabo. Celle-là même qui n'a pas hésité à justifier l'assassinat à l'étranger des Rwandais opposés au régime qu'elle sert aujourd'hui.

Quant à Michaëlle Jean, elle a refusé jusqu'à la fin de s'avouer vaincue. Devant les 84 chefs d'État et de gouvernement de l'OIF réunis à Erevan, elle a eu le temps de lâcher sa petite bombe: « Une organisation qui ruse avec ses valeurs et ses principes est déjà une organisation moribonde. » À bon entendeur...

KONRAD YAKABUSKI



La chronique de Konrad Yakabuski fait exceptionnellement relâche cette semaine.



Pour le penseur du XVII^e siècle, il n'était pas question que des religions entrent en concurrence avec l'État de manière à remettre en cause son rôle prépondérant. Il ne s'agissait pas d'abolir ou d'interdire les religions, mais de s'assurer, au minimum, que celles-ci demeurent soumises au pouvoir souverain. Aujourd'hui, c'est grosso modo ce que souhaite la Coalition avenir Québec.

TIFFET

Religions et conflits de loyauté envers l'État

Thomas Hobbes aurait jugé que le multiculturalisme peut conduire à la division du corps social en plusieurs factions

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

Jérôme Blanchet-Gravel

L'auteur est essayiste. Son dernier livre, *La face cachée du multiculturalisme*, a paru aux Éditions du Cerf.

T

Thomas Hobbes (1538-1679) est l'un des quelques philosophes anglais étudiés dans les universités dont l'œuvre n'annonce pas le développement ultérieur du libéralisme et de son avatar économique, le libre-échange. Hobbes a définitivement posé les bases d'un État fort, se rangeant du côté de l'absolutisme dans une Angleterre où les rois Stuart cherchaient à imiter les puissants souverains français. En ce sens, la pensée de Hobbes anticipe moins celle de son compatriote Locke (1632-1704) que celle de Rousseau (1712-1778).

Bien qu'elle reste ancrée dans un contexte historique particulier, la philosophie politique de Hobbes exposée dans le *Léviathan* (1651) permet de mettre en question l'évolution actuelle du multiculturalisme. Elle permet aussi de mieux comprendre l'engagement de la Coalition avenir Québec d'interdire le port de signes religieux ostentatoires pour les juges, les policiers et les enseignants. Thomas Hobbes aurait appuyé le premier ministre François Legault dans l'optique de préserver la paix sociale au Québec.

Premièrement, par son grand souci de l'unité, la pensée hobbesienne fait ressortir le contraste existant entre la manière forte de concevoir la souveraineté de l'État et le multiculturalisme comme idéologie par excellence du morcellement territorial et du retour du religieux. En effet, la lecture de Hobbes permet de mieux comprendre le caractère apolitique ou antiétatique du multiculturalisme dans les sociétés occidentales.

Deuxièmement, la pensée hobbesienne permet d'entrevoir la faillite du multiculturalisme, dans la mesure où ce dernier mène à la fin du contrat social, c'est-à-dire d'une société fondée sur l'adhésion commune à des principes universels. Thomas Hobbes aurait perçu dans le triomphe du multiculturalisme un retour à l'état de nature replongeant l'Occident dans l'esprit du *bellum omnium contra omnes* [la guerre de tous contre tous].

Hobbes et l'état de nature

Hobbes est l'un des tout premiers philosophes à s'être imaginé la société comme une association créée de toutes pièces par des hommes soucieux de leur autoconservation. Selon l'initiateur de la philosophie politique « contractualiste », l'homme n'était pas naturellement prédisposé à vivre en société comme le croyait Aristote. Au contraire, Hobbes pensait que l'état de nature dans lequel vivaient autrefois les hommes était un stade fondamentalement apolitique, une période plus ou moins fictive de l'histoire où rien ne leur garantissait que leurs vies seraient protégées et leurs intérêts, assurés.

Sans jamais complètement nier l'existence de droits naturels, le penseur anglais était convaincu que la création de la société politique avait été réalisée à l'encontre d'une condition primitive, contre un ensemble de lois barbares intrinsèques à l'ordre premier du monde. À l'état de nature, les hommes ne vivaient pas dans un paisible jardin d'Éden comme l'auraient pensé certains théologiens chrétiens, mais bien dans un lieu dangereux et chaotique où chacun était appelé à tuer pour préserver son intégrité et son individualité. L'homme n'était pas un animal politique, mais un fauve anarchique.

En suivant les traces de Machiavel (1469-1527), Hobbes allait opérer un bouleversement majeur dans l'histoire des idées, en substituant aux logiques naturalistes et théologiques une vision mécanique de la société. Hobbes ne pensait pas, comme les Anciens, que l'humanité devait vivre en conformité avec les lois du cosmos, mais affirmait que son devoir était de façonner la société selon sa propre volonté. De même, Hobbes ne croyait pas qu'il fallait s'en tenir à la conception judéo-chrétienne de l'histoire selon laquelle l'humanité obéit au péché originel lorsqu'elle commet des actes moralement répréhensibles. Il affirmait plutôt que l'humanité était régie par des lois immanentes, par des mécanismes matériels qu'il fallait réguler grâce à l'État.

Avec l'avènement du politique, une création *ex nihilo* résultant du contrat passé entre les hommes, on pouvait désormais compter sur un arbitre omniprésent, sur une force rayonnante capable d'assurer la concorde. L'État se porterait garant de la paix tant et aussi longtemps qu'il parviendrait à garder unie une population autrefois divisée.

La religion et la guerre des légitimités

La manière avec laquelle Hobbes a abordé le problème théologico-politique est cruciale pour comprendre les effets de l'idéologie multiculturaliste sur le Québec. Dans un climat social marqué par la deuxième guerre civile anglaise de 1648-1649, Thomas Hobbes a élaboré une solution au conflit de loyauté qui opposait le christianisme aux forces laïques et politiques des monarchies. Le philosophe anglais observera que toutes les allégeances n'étaient pas compatibles : quand le chrétien souhaitait une chose, le citoyen en voulait une autre. Le chrétien ne pouvait en même temps obéir à l'Église et à son souverain. Bien souvent, l'homme était partagé entre la cité céleste et la cité terrestre, une source de tension qui était en train de faire naître bien des guerres religieuses en Europe. On se souvient d'ailleurs de la pensée de Machiavel à ce sujet, lui qui considérait les chrétiens comme de faux patriotes, comme de mauvais gardiens de la cité en raison de leurs prétentions universelles détachées de toute appartenance politique.

Pour tenter de mettre fin à cette guerre des légitimités, Hobbes a élaboré un modèle de société très unitaire. Pour le penseur du XVII^e siècle, il n'était pas question que des religions entrent en concurrence avec l'État de manière à remettre en cause son rôle prépondérant. Il ne s'agissait pas d'abolir ou d'interdire les religions, mais de s'assurer, au minimum, que celles-ci demeurent soumises au pouvoir souverain. Aujourd'hui, c'est grosso modo ce que souhaite la Coalition avenir Québec. Pour Hobbes, l'octroi de « libertés religieuses » ne pouvait mener qu'à des actes de sédition. Par nature, la religion pousse à la trahison, elle vous force à obéir d'abord à Dieu, ensuite à l'État.

Dans cette optique, il apparaît évident que Hobbes aurait considéré l'implantation récente de religions étrangères comme une menace à la sécurité intérieure des pays occidentaux. De même, il aurait pensé que l'immigration massive pouvait mettre en péril la cohésion sociale, dans la perspective où certains nouveaux arrivants seraient tentés de rester entièrement fidèles à leur religion. Dans le contexte actuel, le philosophe aurait probablement prêté attention à la montée de l'islam, une religion qui s'accompagne d'un

système de droit complet (la charia) en plus d'hériter de l'universalisme judéo-chrétien qu'il critiquait. En outre, Hobbes se serait méfié d'un multiculturalisme menant officiellement à l'établissement d'un pluralisme juridique et séparant le corps social en plusieurs communautés culturelles, religieuses et identitaires.

Le multiculturalisme et la division du corps social

Hobbes plaide pour la concentration de la souveraineté. Selon lui, la souveraineté est indivisible, elle ne doit en aucun cas être « répartie » ou « partagée » dans la société civile comme le veulent les libéraux désireux de limiter l'étendue du pouvoir. Seul le maintien d'un État unitaire (aussi bien dire aujourd'hui un État à la française) peut prévenir les conflits de loyauté qui traversent la population à l'état de nature. C'est une dimension malheureuse de la condition humaine : les conflits perdurent toujours sous un aspect latent.

Selon Hobbes, l'état de nature est toujours susceptible de réapparaître, notamment de manière particulièrement violente sous la forme de guerres civiles. Pour démontrer que l'ensauvagement n'était jamais bien loin, Hobbes donnait l'exemple des nations européennes qui étaient toujours prêtes à se faire la guerre, une situation que Kant (1724-1804) tentera de corriger avec son projet de paix perpétuelle. Dans une certaine mesure, on pourrait dire que ce projet kantien aura été d'agrandir au maximum le territoire d'application du contrat social dans le cadre d'une grande alliance entre les nations.

Finalement, Thomas Hobbes aurait perçu dans le multiculturalisme un retour à l'état de nature. Non pas d'un caricatural retour à l'âge de pierre, mais d'un retour à un stade apolitique de l'histoire dans lequel les communautés sont appelées à faire sécession, à s'affranchir du pouvoir afin de faire valoir leur propre souveraineté. Si l'État était autrefois parvenu à unifier le corps social, voilà qu'avec le concours du libéralisme, le multiculturalisme revient en arrière en le divisant en plusieurs factions antagonistes.

• • • • •

Des commentaires? Écrivez à Robert Dutrisac : rdutrisac@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir de philo : www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo



JÉRÔME BLANCHET-GRAVEL

LAURIE DUBOIS

La pensée hobbesienne permet d'entrevoir la faillite du multiculturalisme, dans la mesure où ce dernier mène à la fin du contrat social


DEMEURES, OCCASIONS D'AFFAIRES ET LIEUX PRIVILÉGIÉS
petitesannonces@ledevoir.com
514.985.3322 1 800 363.0305

Charme & PRESTIGE

LE PLATEAU

VISITE LIBRE

Au 5173 Cartier de 14 à 16 hrs




Sur une des plus belles rues du plateau ! Magnifique cottage de 4 cac rénové avec grande aire ouverte. Cour sur ruelle verte, à 2 pas du parc De Lorimier, à ne pas manquer !

875 000 \$ - CENTRIS # 13811647



DANIELLE LANDRY
514 281-5501
Courtier immobilier agréé,
Re/Max du Cartier



VILLE-MARIE




Ville Marie à pied du métro. Dernier étage avec mezzanine et garage. 2 immenses terrasses privées

359 000 \$ - CENTRIS # 27821998

TROIS-PISTOLES (Bas St-Laurent)
MLS : 16949822



LE BOCAGE avec son cachet unique saura vous séduire. Avec ses grandes pièces ouvertes et ses 6 chambres avec SDB, vous pourrez offrir à vos clients, repos gîte et repas. Terrain de 20 acres avec vue sur le Fleuve. Tout meublé et équipé. Permis de restauration et d'hébergement en règle.

PRIX RÉVISÉ: 350 000 \$ NÉGO. (succession)

MARTIAL TREMBLAY 418-730-4252 / www.gothaimmobilier.com



POUR ANNONCER
DANS CE REGROUPEMENT
CONTACTER
CHANNEL BOISSÉ
AU 514 985-3454 OU
cboisse@ledevoir.com

*Vous êtes à la
bonne adresse*


mariesicotte.com




Marie Sicotte
COURTIER IMMOBILIER
Groupe Sutton Centre Ouest
514 953 9808
marie@mariesicotte.com



VISITE LIBRE DIMANCHE 14 OCTOBRE 14H-16H



WESTMOUNT
561 Av. Grosvenor - 1 795 000 \$
Semi-détaché au style contemporain offrant
4+1 CAC. Complètement rénové.
MLS 11245905



WESTMOUNT
34 Av. Holton - 1 795 000 \$
Magnifique semi-détaché de 4 CAC avec
grande terrasse et garage.
MLS 15471705



WESTMOUNT
4054 Av. Highland - 2 049 000 \$
Maison ancestrale au look contemporain.
MLS 17338438

NOUVEAUTÉS



LE SUD-OUEST
1689 rue St-Patrick, app. 307 - 1 495 000 \$
2 CAC, vues panoramiques de la ville et
de la montagne.
MLS 27161770

Fou de culture?





MAGAZINE

Chaque samedi,
dans l'édition papier
du Devoir

PETITES ANNONCES

101
PROPRIÉTÉS À VENDRE

À vendre à Québec
Condo 3 1/2
adjacent terminal de croisière
stationnement disponible
418-694-1389

135
TERRAINS

TERRAIN À VENDRE
Près de Ste-Adele
52 500 P12, Semi-boisé
Pris raisonnable: 16 000\$
514.648.9957

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION
INTERDITE
La Commission des droits
de la personne du Québec
rappelle que lorsqu'un loge-
ment est offert en lo-cation
(ou sous-location), toute per-
sonne disposée à payer le
loyer et à respecter le bail doit
être traitée en pleine égalité,
sans distinction, exclusion ou
préférence fondée sur la race,
la couleur, le sexe, la gros-
sesse, l'orientation sexuelle,
l'état civil, l'âge du locataire ou
de ses enfants, la religion, les
convictions politiques, la
langue, l'origine ethnique ou
nationale, la condition so-
ciale, le handicap ou l'utilisa-
tion d'un moyen pour pallier
ce handi-cap.

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE
À LOUER

À PARIS
Petit bijou d'appart
sur la Butte Montmartre,
au coeur de Paris.
Paisible, ensoleillé,
ascenseur. 514-489-5955
appartement-montmartre.com

CONDOS PARIS CENTRE
Près métro et services. WIFI.
Sem./mois À partir de 790 \$.
Location : 514-999-0546
paris.condo@sympatico.ca

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE
À LOUER

PROVENCE -
Vallée du Rhône
Maison tout équipée à Nyons.
Terr. ensol. 2 cc, 2 sdb.
819-300-1330
www.bonnevisite.ca/nyons
mariehalarie@gmail.com

192
ON DEMANDE À LOUER

Gabriel-Charles Antoine
Cherche app. 1 1/2
Meublé ou semi-meublé,
à Montréal
Electr., eau chaude, chauffé
514 292-7229 / 845-0168

303
ANTIQUITÉS

Encan Dimanche
7 octobre à 10h.
Tableaux de renommés et
antiquités, publicités, etc.
(450) 796-2886
www.encangelineau.com

307

LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur
d'Occasion" achetée
à domicile livres de qualité
en tout genre. 514 914-2142
www.bonheuroccasion.com

355
BAZARS ET VENTES DE GARAGE

Vente de déménagement
CARTIERVILLE
Meubles, antiquités, toiles
Samedi 13 octobre
8h30 à 16h30
12558 av.de Rivoli, MtI

390
DIVERS

CHERCHE
cassette audio
4 pistes NEUVES
450-438-5682

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR
BOGUE
OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation
P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp.
Service à domicile.
514 573-7039 Julien



pour
prendre soin
de la vie



Opération / 1 Enfant Soleil
operationenfantsoleil.ca
1 877 683 2325

Pour soutenir l'effort
quotidien des
personnes
atteintes de



dystrophie
musculaire, il faut
beaucoup plus
que des mots...

IL FAUT UNE ACTION,
UNE ACTION MUSCLÉE !



1.800.567.2236
www.muscle.ca
Service en français

B 12 | PETITES ANNONCES

Charme & **PRESTIGE**

514.985.3322 1 800 363.0305 petitesannonces@ledevoir.com

DIMANCHE 14 OCTOBRE 13H30 - 14H30

PLAIN-PIED RÉNOVÉ
1880
MONT-ROYAL 1900 cr. Surrey
 1 729 000\$ — courtier: James Morris

GRAND JARDIN
1030
SAINT-LAURENT 2055 rue Scott
 529 000\$ — courtier: Vigen Endinian

TERRAIN DE PLUS DE 25 000 PC
3030
AHUNTSIC 187 boul. Gouin O.
 1 449 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

"SHOEBOX" PRÈS DU JARDIN BOTANIQUE
1630
ROSEMONT 5508 av. Charlemagne
 519 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

SUPERBES RÉNOVATIONS
2980
MONT-ROYAL 524 av. Stanstead
 1 575 000\$ — courtier: Marc Fragman

DIMANCHE 14 OCTOBRE 15H00 - 16H00

HAUT DE DUPLEX RÉNOVÉ
1760
OUTREMONT 645 av. McEachran
 749 000\$ — courtier: Marc Fragman

SUPERBE JARDIN ENSOLEILLÉ
3180
MONT-ROYAL 609 av. Walpole
 1 029 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

DEMEURE RÉNOVÉE AVEC CACHET D'ORIGINE
1500
SAINT-LAURENT 1540 rue de L'Église
 1 149 000\$ — courtier: Vigen Endinian

PRÈS DU PARC OUTREMONT
2890
OUTREMONT 297 av. de l'Épée
 1 595 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

GARAGE DOUBLE
2210
OUTREMONT 1727 av. du Manoir
 1 949 000\$ | Location: 7 000\$ — courtier: James Morris



DES VISITES D'EXCEPTION
 VOUS ATTENDENT
 CE DIMANCHE!

Consultez les fiches détaillées au
Bardagi.com/[code de 4 chiffres]

Contactez-nous :
514 700-2237
Bardagi.com



GEORGES BARDAGI
 courtier immobilier agréé

RE/MAX du Cartier GB. Agence immobilière, franchisé indépendant et autonome de RE/MAX du Cartier 1290, avenue Bernard Ouest, bureau 100, Montréal, Québec H2V 1V9

LE PLUS BEL EMPLACEMENT DE MONTRÉAL OFFRANT UN BEAU CHOIX DE CONDOS !!!

LUCIE RICARD
 Savoir-faire, expérience et qualité de service exceptionnelle
 récipiendaire de 2 prix au Gala MAX/IMM

- TROPHÉE POUR L'ANNÉE 2017 CLUB PLATINE
- CARRIÈRE EXCEPTIONNELLE AU SEN DE RE/MAX AU NIVEAU INTERNATIONAL

FACE AU PARC LAFONTAINE, PRÈS MÉTROS ET SERVICES

Les Dauphins sur-le-Parc figurent parmi le nec plus ultra du patrimoine montréalais. Qualité de vie en plein cœur du Plateau, prestige, vue spectaculaire, piscine, gym, saunas...
Choix de condos «vues exceptionnelles»

LUCIE RICARD COURTIER AGRÉÉ RE/MAX ALLIANCE, AGENCE IMMOBILIÈRE **514 386-9804** VOIR MES PROPRIÉTÉS LUCIE RICARD RE/MAX QUÉBEC

Opportunité 5%, 372 000 \$, 3 cac, vue parc, garage en sus #23473693

Opportunité 4%, 259 000 \$, 2 cac, vue stade Olympique, libre #17884949

SUTTON **LAC BROME**

SKI, VÉLO, LES ARTS, le paysage, Sutton a le tout, incluant cette maison contemporaine avec immense foyer en pierres pour vos soirées d'après-ski, un solarium, cave à vin, remise, et sa forêt d'érables dans sa splendeur automnale. 7 acres. **474 900\$**

DOMAINE DE 57 ACRES dans le secteur recherché de Bromont/Iron Hill. Résidence de style moderniste toute rénovée, matériaux haut de gamme, garage double et logement d'invités au-dessus. Venez visiter en admirant la nature! **725 000\$**

LOIS HARDACKER Ctr. imm. Agréé, Royal LePage Action, Agence Immobilière **450 242-2000** www.loishardacker.com

REPENTIGNY « BELLE D'AUTREFOIS »

Face au fleuve, le **MANOIR NORMAND** est reconnu par les spécialistes de l'histoire de l'architecture canadienne comme l'une des plus vieilles maisons de Québec (1730 approx. 10 pcs. et 4 ch.). Les propriétaires actuels ont su conserver son caractère historique. Un ajout de 5 pcs. fut annexé à la maison principale avec nombreuses possibilités d'usage.

Seule une visite vous fera apprécier à sa juste valeur le cachet unique et le charme de cette « Belle d'autrefois ».

589 000\$
CENTRIS # : 22622934

LISE D. FERLAND 450-585-9500
 Courtier agréé, Remax-d'ICI, agence Immo

MONT-SAINT-HILAIRE

Belle propriété très lumineuse avec vue sur la montagne. Tout près de la gare de train de banlieue, de la nouvelle école primaire et du parc de la gare. Immense fenestration, plafond de 10 pieds, garage, foyer au bois, électroménagers haut de gamme et plus encore...

650 000\$ / DU PROPRIO #811496

REALTA®
 agence immobilière

ANNE-MARIE MARTINO
 courtière immobilière

T 514 789 2889
 realta.ca

10 ans REALTA®
 UNE QUESTION DE VALEURS

VISITES LIBRES
 dimanche 14h à 16h

NOUVEAUTÉS | ADRESSES DE PRESTIGE

SUR RENDEZ-VOUS

Outremont | 487 Stuart **1 065 000 \$**

Outremont adj. | 5586 Woodbury **795 000 \$**

Outremont | 87 McCulloch **5 800 000 \$**

Outremont | 59 Springgrove **2 895 000 \$**

Outremont | 1555 Bernard **1 950 000 \$**

Outremont | 32 Querbes **429 000 \$**

CDN | 5795 Northmount **489 000 \$**

Rosemont | 5619 5^{ème} Avenue **699 000 \$**

Ahuntsic | 12268 Letellier **2100 \$ / MOIS**

Ville-Marie | 1449 St-Alexandre app. 902 **2995 \$ / MOIS**

Lorraine | 5 place de Toul **525 000 \$**

Morin-Heights | 14 Susan **335 000 \$**